

Fondé en 1920

Le Nouvelliste

Journal quotidien publié aux Trois-Rivières
par la Cie de Publication du Nouvelliste Ltée

Téléphone: Echange privé 3,000

J. H. Fortier, président Emile Jean, gérant

Trois-Rivières, mardi le 17 décembre 1935

Achetez de bonne heure.

Le ministère des postes multiplie depuis quelques jours les appels demandant à tous de ne pas attendre à la dernière heure pour expédier leurs cadeaux et leurs cartes de bons souhaits.

Si le public n'obtempère pas à cette invitation, il court risque de voir cadeaux et cartes de bons souhaits arriver aux destinataires fort en retard. Même l'engagement de commis supplémentaires aux postes ne permet pas à l'administration de tout pouvoir expédier à temps. A l'expéditeur de faire sa part et d'arriver à l'heure s'il ne tient pas à être déçu ou à décevoir.

Ce conseil de ne pas retarder peut s'appliquer dans bien des domaines et plus particulièrement à celui du commerce.

Acheter ses cadeaux de tous genres de bonne heure, tel devrait être le mot d'ordre de tous. Personne n'a le droit d'être égoïste surtout à la veille des fêtes. C'est le temps où plus que jamais d'avoir une bonne pensée pour les autres.

Combien peu cependant songent au rôle pénible et fatigant du commis, fille ou jeune homme, dans nos magasins? Combien se rendent compte qu'il est, durant les derniers jours avant les fêtes, soumis à un surmenage énorment, de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants? Combien comprennent qu'il en sera ainsi jusqu'à l'heure de fermeture, la veille de Noël? Que même sous la pression constante dont il aura été la victime, sa fatigue aura augmenté beaucoup plus rapidement que les heures de travail?

Bien peu. C'est chose à laquelle on ne s'arrête point. Chacun va inconsciemment à ses achats au dernier jour, à la dernière heure, plus exigeant parce que pressé pour avoir trop tardé. De plus il s'étonne si le commis n'est pas trop épuisé, trop prévenu, s'il manifeste de l'impatience ou de la fatigue.

A tous les chaland nous dirons: Renversez les rôles; prenez la place du commis. Soyez des jours et des jours au service d'une clientèle difficile, qui ne sait au juste ce qu'elle veut, qui ne peut arrêter son choix, et demandez-vous si après votre humeur serait meilleure et plus sociable?

Nous ne le croyons pas. Tout au contraire. Alors pourquoi n'en pas tenir compte quand il s'agit de faire vos achats?

Noël et les fêtes, c'est l'approche de la joie et du bonheur. Pourquoi n'en pas faire le cadeau de quelques miettes aux commis de nos magasins en faisant vos achats plus tôt et en leur évitant le surmenage des derniers jours et des dernières heures?

Les automobilistes

Les automobilistes canadiens dépensent librement et indirectement fournissent le plus grand nombre d'emplois. Ils sont là quand il s'agit de faire circuler l'argent, car en consultant les statistiques officielles pour certains jours définies des dépenses pour 1934, il est évident qu'ils ont fait une trouée dans leurs comptes de banque jusqu'au montant de \$180,078,976 et ces chiffres ne représentent que les achats connus.

Par exemple, ils ont dépensé pour des automobiles neuves \$75,872,796, pour permis et taxes sur l'essence \$47,604,760, pour vacances d'été \$11,272,000 et pour voyages d'agrément aux États-Unis \$32,445,000. Nous ne savons pas ce qu'ils ont payé pour les automobiles d'occasion, mais ils ont contribué \$12,854,420 pour financer les achats de \$1,731 autres usages. Il s'est vendu 534,728,018 gallons d'essence et, en calculant une moyenne d'un peu moins que 20 sous par gallon, c'est un autre \$100,000,000 ajouté au total des achats, sans compter le coût des lubrifiants anti-gèle, etc.

L'an dernier dans quatre divisions d'industrie, grâce au portefeuille des automobilistes, 27,836 hommes et femmes ont pu faire honneur à leurs dépenses domestiques régulières, acheter des vêtements, faire venir le médecin quand l'enfant a été malade et aller de temps à autre à un cinéma. Car, en 1934, l'industrie de l'automobile a employé 9,674 personnes et leur a payé \$12,938,903 en salaires, ce montant représentant les achats d'automobiles. Les usines d'accessoires d'automobiles avaient une liste de paye de \$3,569,483 répartie entre 3,778 employés, l'industrie de l'huile, une liste de paye de \$6,141,945 pour 4,628 hommes et femmes, et l'industrie du caoutchouc, \$9,910,124 en gages et salaires payés à 9,758 employés.

Les automobilistes venaient en première ligne au chapitre des dépenses. L'an dernier, car ils ont dépensé un total de \$172,993,369, soit environ \$600,000,000 plus que la valeur de la production minière totale du Dominion pour l'année précédente, et le total de leurs achats était égal à 35.1 pour cent de la dette nationale nette.

Heure catholique

La causerie religieuse à l'heure catholique du 22 décembre, organisée par le Comité des Œuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sera donnée par M. Jean-Baptiste Vinet, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au collège de Montréal. Il parlera des ordres nouveaux au XVII^e siècle. Variations, Ursulines en France et au Canada avec la Vénérable Marie de l'Incarnation, confesseuse du St-Sacrement, etc.

Cette causerie commencera à 5 h. précises. A 5 h. 20 audition de chant religieux par la Manse catholique d'Hochelaga, sous la direction du Frère Séverin. C.S.C. A 5 h. 45 causerie sociale par M. Jean-Baptiste Desrochers, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au Grand Séminaire de Montréal sur le thème.

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

LE 17 DECEMBRE

Tumulte à York

A plusieurs reprises expulsé de la législature du Haut Canada, William Lyon Mackenzie fut réélu par ses électeurs de York en 1838, cette fois par acclamation. Fort de cette victoire, il se rendit au parlement accompagné d'un groupe de ses partisans. Une émeute éclata presque quand le sergent d'armes (un nommé McNab, père du futur premier ministre), prit le champion de la réforme au collet et l'écrasa au plancher. Le lendemain, 17 décembre, la docile majorité du gouvernement décréta de nouveau que Mackenzie était inéligible. Il est intéressant de souligner qu'exactement 41 ans après cette décision un petit-fils de Mackenzie naissait à Berlin (Kitchener), Ontario, le 17 décembre, 1879. C'était William Lyon Mackenzie King destiné à devenir trois fois premier ministre du Canada, d'un Canada beaucoup plus grand que celui dont rêvait son grand-père, bien que ce dernier eût été au début de sa carrière partisan d'une confédération.

En marge de...

L'ACTUALITE

L'embarco sur le pétrole est en panne.

Le Canada s'oppose à la parité navale. Le Japon n'a qu'à se bien tenir.

Londres ne songe pas à intervenir en Chine car le Japon y a agi légitimement, déclare M. Baldwin. La force serait-elle source de légalité?

D'après un journal de Berlin l'industrie de guerre n'emploie en Allemagne que quatre millions d'ouvriers. C'est toujours un début.

Les demandes des provinces anglaises fédérales peuvent se résumer à ceci: "Aidez-nous à porter notre croix". D'aucuns ont même manifesté plus de désintéressement. Elles ont dit: "Portez-la et libérez entièrement nos épaules".

Howard Ferguson en mettant le pied sur le sol canadien a déclaré que la guerre était imminente en Europe. Oh! quand on a l'habitude de vouloir faire parler de soi!

Quelle raison le gouvernement anglais a-t-il de faire demander à droite et d'offrir à l'Éthiopie des concessions aux dépens de l'Éthiopie?

On en donne une qui ne manque pas de plausibilité: le concours de la flotte de guerre française dans la Méditerranée serait à retardement. La flotte française attendrait une quinzaine de jours avant d'entrer en ligne de combat. Voilà qui serait fort embarrassant si Mussolini se décidait à un coup de tête et attaquait l'Angleterre. Cette dernière ne peut risquer aucun échec. D'où son changement d'attitude.

Entoncé Aberhart!

M. Aberhart avait trouvé la microbolante formule du dividende mensuel de \$25, à tous les adultes pour gagner l'élection en Alberta. Et ça collait. Le docteur Townsend, un Américain, a trouvé aussi bien, sinon mieux. C'est un dividende mensuel de \$200, à tous les gens de soixante ans et plus. C'est une jolie pension de vieillesse.

Oh, Townsend prendra-t-il l'argent?

Comme M. Aberhart, il y verra une fois au pouvoir.

Le parti communiste

A l'occasion du XVIII^e anniversaire de la révolution bolchevique en Russie, Moscou a lancé des mots soulignant la solidarité d'action entre le parti communiste, qui tient en mains le gouvernement soviétique, et l'Internationale communiste. L'appel du parti de Staline et Litvinoff paru dans la "Pravda" clame, avec enthousiasme: "Vive le Komintern, état major de la révolution mondiale! Salut au pilote du Komintern, le camarade Dimitroff!" L'École Sociale Populaire vient de publier une brochure montrant que les trois institutions — le Komintern, le gouvernement soviétique et le parti communiste de l'URSS constituent en réalité une véritable unité organique, malgré les dénégations des intéressés.

Petite histoire

Sur le continent américain la France possédait le Canada et la Louisiane. Sait-on qu'elle faillit acquiescer l'Argentine.

L'Evening Standard de Londres le rappelle récemment dans une curieuse note. "En 1810, écrivait-il, Jacques de Linier, Français de naissance, vice-roi de la colonie espagnole de La Plata, reçut le titre de comte de Buenos-Aires, pour sa splendide défense de cette ville contre les Anglais. Inspiré par une Française d'une grande beauté et d'un charme volcanique, Anne Perichon de Vandeuil, Linier tenta de combattre les jupes espagnoles qui mettaient au pillage les colonies sud-américaines. On l'arrêta en 1820, sous l'accusation d'avoir essayé de remettre l'Argentine aux Français. Il fut fusillé."

Il était grandement temps, dit-on, car il allait réussir. Peut-être y fut-il parvenu trois ou quatre ans plus tôt si Napoléon I^{er} avait tenu à l'Argentine. Mais comment se serait-il intéressé à l'Argentine, lui qui, pour quelques millions renonça au vaste territoire de la Louisiane?

EXTRAITS DU NOUVELLISTE

VOUS SOUVENEZ-VOUS?

Il y a 15 ans

Vendredi, 17 décembre 1920.— Sir Lomer Gouin lui l'intention qu'on lui prête d'entrer dans la politique fédérale.

Il y a 10 ans

Jeudi, 17 décembre 1925.— Sir Herbert Holt promet le plus bel avenir à notre région au cours d'une entrevue donnée à un rédacteur du "Nouveliste".

Il y a 5 ans

Mercredi, 17 décembre 1930.— Douze hydravions s'envolent à destination de la capitale du Brésil.

REVUE DE LA PRESSE

L'immigration reprendra-t-elle?

Le Droit: Depuis le début de la crise économique, l'immigration au Canada a considérablement ralenti. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les statistiques officielles. Ainsi, en 1928, 1929 et 1930, 436,582 immigrants sont entrés au pays, tandis qu'au cours des trois années suivantes, nous n'en avons reçu que 22,553. Ce qui est encore trop, puisque, pendant cette même période de temps, le nombre de nos chômeurs allait toujours s'accroissant.

Chiffres effarants

L'Action Catholique: On annonce que la dette publique des États-Unis atteint ce mois-ci la somme de 30 milliards et demi. Écrivons en chiffres: \$30,500,000,000. N'est-ce pas effarant? En 1931, la dette de nos voisins se chiffrait modestement à 90 millions et demi. Vers 1919, elle atteignait un maximum de \$25,482,034,419 pour retomber à \$16,188,308,229 en 1930. Elle rebondit maintenant à \$30,500,000,000. Depuis 1931, la dette a donc été multipliée par 300. En d'autres termes, les américains doivent aujourd'hui trois cents fois plus qu'en 1931. Elle dépasse 1931 seulement, la dette publique à double.

Electeurs prudents

Le Star (Montréal): L'analyse du résultat des élections anglaises révèle le fait très intéressant que, sur 650 députés, un seul Communiste fut élu et pas un Fasciste. Alors que près de deux millions d'hommes ont voté sans travail, ce résultat nous semble être une preuve concluante du bon sens et de la modération de l'électorat. Le fait est que le vote silencieux en Angleterre — et c'est ce vote qui est vraiment le membre du Parlement — a peur de tout ce qui de loin ou de près pourrait amener un changement révolutionnaire dans n'importe quelle direction, et, par conséquent, de tout ce qui semblerait être une menace plus ou moins déguisée pour la propriété privée.

Communisme au Canada

Le Droit: Bien que le parti communiste du Canada ait été déclaré illégal par la Cour Suprême d'Ontario, que ses principaux chefs, accusés de sédition, se soient vus emprisonnés ou bannis, la propagande communiste se poursuit au grand jour en notre pays.

Dans un récent numéro de la Revue de la Démocratie canadienne, M. F. J. Mead prouve que le parti communiste au Canada est sous le contrôle direct de Moscou, ce qui avait été déjà démontré au procès de novembre 1934. Il y avait un effectif de 7,000 membres actifs auxquels il faut ajouter 40,000 membres appartenant à des organisations affiliées, dont les principales sont la "Workers' Unity League", la "Canadian Labor Defence League", la "Farmers' Unity League", la "Workers' International Relief", la "Women's Labor League", la "Young Pioneers", la "Youth Communist League", la "Workers' Ex-Servicemen's League" et la "National Unemployed Workers' Association".

Plusieurs sociétés affiliées ont des relations avec le parti communiste du Canada et avec Moscou, telles que la "Women's International League for Peace and Freedom", le "Student League Movement", la "League against War and Fascism", etc. Cette collusion des sociétés affiliées et du communisme peut paraître étrange, mais il n'est pas d'un doute que, dans la pratique, ce sont les mêmes personnes qui, dans plusieurs de ces organisations, font partie des bureaux de direction.

Un acte de justice

L'Illustration (Montréal): M. Hepburn, avant de quitter la politique, se propose d'accomplir un acte de justice envers les catholiques de sa province. Il va justifier le partage entre les écoles confessionnelles de l'impôt versé par les neutres. De la sorte, les écoles franco-ontariennes touchent leur part des contributions de la province en raison du partage entre les écoles confessionnelles. Tout comme en notre province, protestants et catholiques seront mis sur un pied d'égalité.

Nous ne sommes plus à l'époque où fleurissaient l'orangeisme et le Règlement XVII. Seules quelques feuilles à retardement agitent encore le péril imaginaire de la politique ontarienne, comme si l'Eglise catholique n'avait pas autre chose à faire qu'à persécuter les professeurs de Sunday Schools et les dames bénévoles de l'Armée du Salut. Nous n'affirmerions pas que les Anglo-Canadiens soient tous et parfaitement sympathiques envers notre peuple, mais qu'ils veulent nous rendre justice marque un progrès énorme.

Depuis son avènement au pouvoir, M. Hepburn a réalisé plusieurs réformes qu'avant lui on prétendait impossibles. C'est un homme énergique et fier, que la population ontarienne regrettera de ne plus voir à la tête du gouvernement. Certaines de ses lois ont paru discutables, mais nul n'a mis en doute la sincérité du chef. Nous ne croyons pas cependant que seule réforme lui fasse honneur comme celle qu'il se propose d'accomplir au profit des écoles catholiques.

L'interdiction des injures à la radio

Le Canada: Les honnêtes gens sont satisfaits de la décision qu'a prise la Commission de la Radio de soumettre à une censure plus sévère les discours politiques irradies de tous les postes indistinctement. Il est temps de ramener au sens des convenances certains salivaires de tréteaux dont l'état pathologique semble assez inquiétant. Ils n'ont plus aucun respect pour la personne même de leurs adversaires et leurs exhalations de fiel à jet continu deviennent menaçantes pour la paix et l'ordre publics.

La censure de la radio

L'Action Catholique (Québec): Nous n'aimons pas plus les libelles — les vrais libelles — à la radio que dans la presse.

Que la vie privée d'un homme public soit attaquée malicieusement et fausement, cela n'est pas dans les colonnes du "Soleil", c'est fâcheux, et les hommes d'ordre se réjouissent de voir les auteurs de tels libelles poursuivis devant les tribunaux, comme l'est en ce moment le "Soleil".

Il est vrai que la censure radio-phonique fédérale arrive un peu mal, dans les circonstances. Il sera très difficile d'empêcher les gens de voir dans cette intervention un fruit mesquin de la solidarité dans le parti.

Durant la campagne provinciale, on a utilisé beaucoup l'argument que les gouvernements fédéral et provincial, soient de libéraux ou de conservateurs, ont même couleur pour s'entendre. Que répondra-t-on à ceux qui trouveront cette entente excessive et qui y verront une planche pour le coup de la censure? N'importe, vive la paix! vive l'ordre! La censure est quelque chose d'honnête en soi. Tâchons d'oublier les circonstances qui la rendent un peu odieuse et acceptons la censure comme un bien.

La censure et la radio

Le Soleil: Profitant des pouvoirs que déjà la loi lui confère, le gouvernement fédéral entend qu'une censure plus sévère soit appliquée aux discours prononcés à la radio. Cette intervention n'a rien de nouveau. Les libelles diffamatoires irradies en ces derniers temps par les stations privées ont été si nombreux que leurs propriétaires seraient bien en peine de payer tous les dommages intérêts auxquels des poursuites judiciaires les exposeraient.

Nous voulons bien croire que la censure privée des stations indépendantes était jusqu'à application difficile, puisque celle de radio-état ne fonctionnait pas toujours efficacement. L'intervention officielle apportera donc un remède salutaire à l'exploitation injuste et illicite de ce moyen de diffusion. Elle n'y viendra pas du premier coup, mais des sanctions sévères finiront par avoir raison des récalcitrants. En attendant, avec tous les amis de l'ordre, nous nous réjouissons des ordonnances opportunes déjà transmises aux administrateurs des postes de radio.

Crise en Angleterre

L'événement: Il y a huit jours à peine, il n'était question que de l'application de sanctions de plus en plus rigoureuses pour mettre à la raison un "violateur du covenant de Genève". Or, voici que l'on reconnaît à la prétendue adresseur le droit de propriété ou de contrôle sur la moitié, peut-être les deux-tiers du territoire qu'il a envahi. Si Mussolini est satisfait, sans en avoir encore le droit, le Négus ne comprend rien à la trahison de ses amis. Hier, il a quantes deux peuples soutenaient ses "justes revendications". Aujourd'hui, on veut lui faire comprendre que, dans l'intérêt de la paix mondiale, il doit faire un acte héroïque et céder une partie de ses provinces. Mais le roi des rois, le descendant de Salomon et de la reine de Saba, à qui on a montré le chemin de Genève, ne se laisse pas laisser tromper ainsi et il rugit comme une de ces hyènes qui rôdent la nuit autour d'Addis Ababa. Ses cris sont entendus jusqu'en Angleterre où le peuple, qui l'on vient de le voir, se réjouit de la souveraineté des petites nations africaines, oubliant comment ont été traités les Boers autrefois, réclame des explications de M. Baldwin. Or, le premier ministre a les lèvres sèches. S'il pouvait parler, dit-il, tous les membres du Parlement voterait avec lui. Mais il est lié par le secret. Le point sur lequel on ne s'entend pas est le suivant: L'Angleterre affirme qu'elle est la seule à avoir le mandat de supporter la Ligue. Le chef conservateur, lui, croit que la nation lui a surtout demandé d'éviter la guerre en Europe et c'est cette politique qu'il essaye de réaliser. Lorsqu'il a été question d'un embargo sur l'huile, Mussolini aurait fait à l'Angleterre et à la France une réponse assez semblable à celle de Frontenac aux envoyés de Philpotts. Et la France, qui ne marchait pas d'enthousiasme avec sa voisine d'en face, aurait déclaré que si la flotte anglaise était attaquée dans des parages circonvoisins, elle ne lui viendrait pas en aide. C'est du moins ce que l'on entendait les dépêches. D'une façon ou de l'autre, il va falloir que le débat soit vidé en Chambre jeudi, de cette semaine.

Il ne manque pas de gens pour dire que M. Baldwin pourrait bien ne pas s'en tirer du tout avec cette explication et même étre défilé par les parlementaires encore soucieux de l'opinion publique.

Sabotage sur des navires de guerre



L'Amirauté vient de révéler que des troubles qui se sont produits sur des navires de guerre anglais peuvent avoir été causés par du sabotage de la part des matelots. Le court-circuit électrique a été complètement rompu sur le Royal Oak. À gauche, navire jaugeant 29,150 tonnes. Une enquête a prouvé que l'introduction d'une épingle dans un fil de communication avait causé l'incident. La même chose a été découverte sur le sous-marin "Oberon" qu'on voit, à droite, après son lancement.

Qui remplacera le prés. Masaryk?

Prague, Tchécoslovaquie. — Selon toute vraisemblance — et les observateurs politiques les plus sagaces sont la pour confirmer cette hypothèse — les cent-vingt voix commandées par Konrad Henlein, chef naziste de Tchécoslovaquie, seront le facteur décisif à l'élection du successeur de M. Thomas G. Masaryk, qui démissionne de la présidence, après dix-neuf années passées en office. Il y a deux candidats de proposés, Edouard Benes, ministre des Affaires Extérieures, proposé par M. Masaryk lui-même. L'autre candidat est M. Bohumil Nemej, président du conseil national de Tchécoslovaquie et professeur à l'université de Prague.

La bourse Rhodes

Québec, 17 (D.N.C.) La bourse rhodésienne vient une fois de plus, de mettre Québec à l'honneur. C'est un étudiant en droit de l'Université Laval, M. Jean-Louis Delisle qui est en effet choisi cette année parmi plus de 20 concurrents de langue française comme le prochain Canadien français à profiter d'un séjour de quelques années à l'Université d'Oxford. M. Delisle, qui s'est toujours intéressé de près aux questions sociales a choisi d'étudier la philosophie et l'économie politique.

La France se refusera à être la dernière puissance navale

Londres, 17. — La France et l'Italie jouent, cette semaine un rôle plus actif à la conférence Navale. La semaine dernière, elles ont laissé parler les trois grandes puissances navales, États-Unis, Angleterre et Japon. La France et l'Italie sont convaincues de la futilité des discussions sur la modification ou la prolongation du traité de Washington dont les coefficients de tonnage total réduisent la France dans une infériorité qu'elle ne veut pas subir plus longtemps. Les délégués français, croient-ils, demanderont pour leur pays la parité avec la flotte allemande dans la mer du Nord et avec la flotte italienne dans la Méditerranée.

Berlin jette deux prétextes en prison. Berlin, 17. — Deux prétextes catholiques ont été condamnés à la prison et à des amendes de plusieurs centaines de marks. Hier, l'un pour avoir critiqué le régime nazi, l'autre pour avoir envoyé de l'argent en contrebande à l'étranger.

La France a commencé la construction d'un cuirassé de 35,000 tonnes et de 16,000 tonnes. Deux d'entre eux, construits en 1934, seraient plus à redouter que les fameuses cuirassés de poche.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BIQUE, GOUIN, GIRARD, PROVENCER, avocats, Edifice Aneau, Trois-Rivières, Tél. 680.

FRANCOIS DESILETS, C. R., avocat, 150 rue Alexandre, Tél. 2803 Rés. Tél. 2700

LAJOIE & LAJOIE, avocats — (François Lajoie, C.R., Ed. Lajoie, 1832 rue Notre-Dame, Trois-Rivières, Téléphone 825, Châlier, Tél. 40.

MIVILLE, LESAIGNE, avocat, rue St-Laurent, Lonserville, Tél. 164-V.

GEORGES-HENRI ROBICHON, C.R., O.B.E., avocat, Edifice Aneau, Tél. 502.

ARPEUTEURS-GEOMETRES

HORACE L. ST-CYR, arpenteur géomètre, 700 rue Bonaventure, Tél. 1024.

COMPTABLES

RENE DE COTRET, FERRON & CO, comptables licenciés, vérificateurs, 137 Alexandre.

CARTES D'AFFAIRES

ARTISTE-PEINTRE

Louis Le Barz, donne leçons de peinture; décorations, 1502 Royale.

ASSURANCES

NAPOLEON ALARIE, successeur A. J. Gouin & Cie, 1502 St-Gervaise, Tél. 225.

J. A. BOURDEAU, représentant The Northern Life Assurance, 692 Bonaventure, Tél. 2020.

CHIROPRACTICIENS

GEORGES A. LAJOIE, D.C., Ph. C., M.S.D., M.H. Chiropracticien, Herbolat, Diéticien, 1506 Notre-Dame, 241, 3088, Consultations: Tous les jours, 10 à 11 h. 15; 2 à 4 p.m. Lundi, Mercredi, Vendredi, 8 à 9 h. et sur rendez-vous. Visite à domicile sur demande. Votre traitement à la santé est assuré par le chiropracticien et ses composés naturels.

GILBERT C. ROBERT, chiropracticien; service de Radiologie, Bureau: Edifice Aneau.

CLAVIAPHONES

VALERE DUBOIS, réparations générales. Vente de toute machine réconstruite. Distributeur: clavaphones "Remington". Réparations, machines à additionner "Remington". Rubans et papier carbone. 1044 Notre-Dame, téléphone 620.

CHARBON, COUR A BOIS

JOS. GOULET, bois et charbon, première qualité, 840 St-Roch, Tél. 137.

ELECTRICIEN-MACHINISTE

FELIX BERGERON, expert électricien, moteur électrique, générateurs, starters balayeurs, 1506 rue Champlain.

MICHEL LALANETTE, réparations de générateurs et moteurs. Prix modérés, 842 St-Georges.

HUITRES

ALBERT BOUDUC, huitres fraîches, bas prix, 942 St-Maurice, Appelles 2516-J.

IMMEUBLES

HENRI-GEORGES GRENIER, spécialiste: administration de propriétés, service de location, collection, information, Tél. 1722.

MANUFACTURIER

J. B. DESROBERTS, ENRG, Wilfrid Desroberts, gérant, Manufacturier fer ornamental, Boulod, l'acier et l'électricité, 800 St-Georges.

MEDECIN

DOCTEUR REMINGTON, maladies des enfants, couchants, 402 Lavolette, tél. 1170.

MEDECINS VETERAIRES

VIGORNE, POIRIER & RAICHE, vétérinaires, 277 St-Antoine, tél. 20-V.

OPTICIENS-OPTOMETRISTES

INSTITUT D'OPTIQUE TROIS-RIVIERES, spécialiste des yeux, optométriste, 103 Des Forges, Tél. 1381.

W. H. FONTAINE O.D., spécialiste pour la vue, optométriste officiel du Québec, 103 Des Forges, mardi, mercredi, jeudi 9 a.m. à 6 p.m. Vendredi, samedi de 9 a.m. à 9 p.m. 1006 rue St-Maurice, Tél. 965.

J. A. MYETTE, spécialiste des yeux, opticien-optométriste, 226 Des Forges.

NETTOYEUR

SAMSON VALET SERVICE, nettoyage pressoir, parage, teinture, Appelles 1565, notre maison, 111 St-Georges.

OPTICIEN-MANUFACTURIER

ETIENNE LAMONTAGNE, manufacturier de lunettes, 103 Des Forges, Tél. 2178.

PATISSIER

J. G. GOSSELIN, spécialiste: gâteaux de noces et fêtes, 1028 Notre-Dame.

PEDICURES

GLADYS CARLEY, R.N., spécialiste des pieds, 103 Des Forges, Tél. 228.

ALFRED HEVEY, pédicure diplômée, spécialiste des extractions des cors sans douleur, 103 Des Forges, Tél. 480.

PEINTRES D'AUTOMOBILES

On payera les chômeurs pour le nettoyage des trottoirs

La vie municipale

Un avis de motion renouvelé depuis quelques semaines devra être servi à la prochaine séance du conseil. Il s'agit d'une proposition pour changer la Commission du Chômage et les règlements qui s'y rattachent. Elle est de l'échevin Lacroix.

Le maire Brohman nota, hier soir, que l'avis était constamment continué, mais qu'il valait mieux maintenant s'en servir ou l'abandonner. Le Dr Lacroix acquiesça à la suggestion.

Nos édiles ont reçu une importante délégation de citoyens ayant présenté des réclamations à la corporation, à la suite de

Ceux qui travailleront en dehors des heures régulières auront une rémunération, afin d'assurer un service municipal plus rapide.

LES INDIGENTS MALADES

Afin d'assurer un service d'entretien plus rapide et plus effectif des trottoirs de la ville, au cours de la présente saison, le conseil a décidé, hier soir, de payer en argent les agents qui seront appelés à faire l'enlèvement de la neige et le sablage en dehors des heures régulières de travail.

On rencontrera bien des ennuis, dans le passé, pour s'assurer le personnel nécessaire. Dès qu'il

Quand une personne sous le secours direct tombe malade, les membres de la Commission en pensent qu'il fallait l'abandonner à la St-Vincent de Paul, tandis qu'elle réalise, elle devrait continuer à retirer son secours direct. C'est pour signifier l'intention d'un conseil quand il rédigea les règlements que la présente résolution est soumise.

L'échevin Lacroix note que

des grandes pluies de fin de l'été. Il s'agit d'un montant élevé, soit tout près de \$15,000.

Après avoir pris l'opinion de son aviseur légal, le conseil est d'avis que la ville pourrait avoir de bonnes chances de gagner devant les tribunaux, car un règlement stipule que les entrées du système de drainage aux maisons doivent posséder une valve de retenue individuelle. Cette valve étant en ordre, les inondations seraient impossibles, à moins d'un débordement des eaux de la rue.

Les intéressés soutiennent que les tuyaux étaient insuffisants. A quoi la corporation répond qu'on a eu à subir les conséquences des

neige ou qu'il vent, il est nécessaire de commencer à nettoyer les rues dès le matin, et parfois de rester à la besogne une partie des nuits. Mais les contremaîtres se trouvaient seulement avec une poignée d'hommes, les chômeurs refusant de se rendre, sous les prétextes les plus divers. C'était un sport, me inefficace, car il ne permettait pas à l'ingénieur de pouvoir compter sur les équipes suffisantes selon les circonstances.

C'est pour cela que le conseil décide d'offrir une rémunération, du même coup, on récompensera quelque peu les travailleurs de bonne volonté.

Les délégués Palmer et Gu-

conise à déjà décidé, dans le conseil, de décider, que les gens commençant travailler mais ne pouvant compter sur du salaire qu'au bout de quelque temps, devraient des secours directs afin de pouvoir vivre en attendant. Mais selon lui, la Commission de chômage continuait sa politique de ne rien faire, et les gens qui ont travaillé tout l'été, et qui n'ont pu, et qui sont forcés de chômer, éprouvaient de la difficulté à se faire placer sur nouveau sur les listes de personnes secourues.

La résolution est finalement votée après ces remarques.

pluies comme il ne s'en était pas produites depuis 40 ans.

A tout événement, le conseil a décidé d'en venir à une entente raisonnable avec chacun, s'il y a moyen, sans préjudice à ses droits, afin d'éviter des recours

mont amèneront cette résolution préparée par le maire Robichon; elle fut adoptée à l'unanimité.

A l'avenir, on se servira de listes préparées à l'avance, et les contremaîtres avertiront les inté-

On désire la collaboration des lecteurs

judiciaires. Le greffier y mettra à chacun un compromis.

Le règlement se rapportant aux taxis sera prochainement amené. Une délégation de propriétaires de taxis a soumis un état de choses dont ils se sont déjà plaints. Un même propriétaire

UNE INTERPRÉTATION

Une autre résolution du maire présentée par les échivins Ponsa et Guimont, votée à l'unanimité, est la suivante :

Le Comité du Timbre de Noë a atteint la moitié de son objet, puisqu'il a touché à date un somme de \$1500. Mais il regrette de constater que les petits souscripteurs, ceux qui donnent 25

Car, selon les règlements, après le payement des deux premières licences, les autres ne coûtent que 25 cent.

Il y a aussi d'autres conditions anormales. A toutes le conseil cherchera à apporter un remède en modifiant le règlement.

Une proposition à l'effet de re-

renouveler les polices d'assurances des édifices de la cité avec les compagnies ayant payé la proportion la taxe exigée n'a pas rallié les suffrages de la majorité.

La loi imposant une licence aux compagnies d'assurances est vivement contestée, devant les tribunaux de la Cour, conséquence, trois semaines versées à la ville le montant de cet impôt. L'échevin Lamy aurait voulu que la corporation n'accroît son patronage qu'à celles-là. Mais on décide, dans les circonstances, surtout après un jugement rendu à Rimouki la semaine dernière, de garder le même système. Ce jugement reconnaît le principe que les municipalités n'ont pas le

monopole de l'assurance, mais la concurrence, d'une interprétation à donner à un règlement existant.

Little Long Lac

La production de Little long Lac Long Mines durant la période de 27 jours de novembre 1935 a été de \$102,000. Le moulin a traité durant le mois sous revue 5,400 tonnes de minéral. Durant octobre 1935, Little Long Lac Long Mines avait produit pour \$108,000 d'or environ.

A ST LAZARE —

Il y aura, ce soir, à 7 heures

semaine.

Tous ceux qui offrent 25 centils ou plus ont tous une chance de gagner ce superbe radio.

Amorg Trading Corporation donne plusieurs commandes à **R.A. L. L. P.** Corporation of America pour des appareils de radio coûtant deux millions de dollars.

R. L. L. P. & Co. achète les ventes de nouvelles automobiles de touristes aux Etats-Unis en novembre 1935 à 210,000. C'est le plus fort

droit d'imposer cette lixnee aux compagnies d'assurances. Celles qui ont payé jusqu'ici continueront-elles ?

précises, une assemblée de la chorale St-Lazare. Les membres sont priés d'être présents sans faute.

tal pour le mois de novembre en enregistré à date à l'exception novembre 1928.



NOËL

DANS **7** JOURS

7 JOURS

Achetez dès maintenant pendant que le choix est encore intact . . .

Les marchands vous en sauront gré aussi. —
Et ils vous serviront mieux.

7 JOURS

Achetez dès maintenant pendant que le choix est encore intact...

Les marchands vous en sauront gré aussi. —
Et ils vous serviront mieux.

**LES MAGASINS
SONT OUVERTS
TOUS LES SOIRS**

Parabole



Les salaires sont toujours les derniers à monter. Fitzpatrick dans le St-Louis Post-Dispatch

Les témoignages entendus à l'enquête de l'Ange-Gardien

(Suite de la 1ère page)

— «Combien avez-vous eu pour aller à l'Ange-Gardien?»

— «Pas un sou.»

— «Vous avez conduit Roméo Parent depuis?»

— «Où deux ou trois fois?»

— «Qui paie la gasoline?»

— «Roméo Parent ou moi-même.»

— «Où prenez-vous votre argent?»

— «Chez moi.»

— «Faites-vous du taxi?»

— «Non.»

— «Me Drouin posant des questions jugées suggestives, Me Coote fait remarquer à l'avocat de la poursuite que c'est son propre témoin.»

— «Je vous le donne», dit Me Drouin.

— «Qu'est-ce qui s'est dit en descendant à l'Ange-Gardien?»

— «Je ne m'en souviens pas.»

— «Avez-vous parlé d'une bagarre qui devait avoir lieu?»

— «Non.»

— «Vous jurez n'avoir reçu aucun argent pour votre voyage à l'Ange-Gardien?»

— «Je le jure.»

— «Avant l'assemblée, quand êtes-vous allé pour la dernière fois à l'Hôtel Victoria?»

— «Le jeudi. J'y suis allé aussi vendredi après-midi, après la séance de la Cour avec Roméo Parent. La première fois Parent était aussi avec moi.»

— «Qu'avez-vous fait la première fois?»

— «Je suis allé demander une quinzaine à M. Frank Byrne.»

— «L'avez-vous eue?»

— «Non.»

— «A-t-il été question de l'assemblée?»

— «Non.»

— «Comme le témoin semble répondre avec réticence, Me Drouin demande qu'il soit déclaré hostile par la Cour. La demande est accordée et la poursuite peut lui poser des questions suggestives. Un avocat de la défense essayant d'empêcher une question de Me Drouin la discussion suivante s'engage entre les avocats:

— «Me Drouin: "Vous ne nous ballochez pas ici. Nous ne sommes pas à la radio."»

— «Me Boisvert: "Pas d'allusions politiques, s'il vous plaît!"»

— «M. le Juge Roy: "Si vous voulez tenir une assemblée contradictoire je vais descendre du banc."»

— «Me Drouin: "Si l'audience tourne en assemblée politique, Votre Seigneurie sera certainement élue."»

— «M. le Juge Roy: "Faisons la trêve de Dieu."»

— «Après quelques questions de la poursuite la séance est ajournée à 2 heures 30.»

SEANCE DE L'APRES-MIDI

— «On continue à entendre M. Joseph Taché qui dément la protection de la Cour.»

— «Par Me Mark Drouin: "Où avez-vous acheté la maison?"»

— «A la Commission des Liqueurs dans la rue de la Couronne.»

— «Avez-vous payé la traite à vos compagnons de voyage?»

— «Où j'ai eu à donner deux coups avant de partir.»

— «Avez-vous apporté avec vous ce qui restait de boisson?»

— «Où il en restait un coup pour chaque homme.»

— «Faisons la trêve de Dieu, dit le témoin, qui a demandé de descendre à l'assemblée?»

— «Non.»

— «Avez-vous frappé plusieurs fois?»

— «Où.»

— «Jurez-vous que Parent est le seul homme qui soit monté sur l'éstrade?»

— «C'est le seul que j'ai vu. Je ne me souviens pas de tous les détails de la bataille. Des gens ont sauté derrière nous avec des chaînes. Ils étaient nombreux comme des mouches.»

— «N'avez-vous pas déclaré à Mme Lapointe, de Beauport, que vous aviez frappé dans le tas?»

— «Où j'ai dit que je m'étais défendu.»

— «Vous vous êtes vanté de ça.»

— «Où.»

— «Depuis votre témoignage de ce matin êtes-vous allé à l'Hôtel Victoria?»

— «Non. Je suis allé dîner avec Jos. Parent.»

— «Qui vous a suggéré de demander la protection de la Cour?»

— «Personne. Je suis moi-même quand il faut demander la protection de la Cour.»

— «Avez-vous parlé de la cause avec Jos. Parent?»

— «Où.»

— «Vous avez eu soin de Charles Parent lorsqu'il fut blessé?»

— «Où. Je lui tenais les mains pour qu'il ne touche pas à sa blessure.»

— «Où êtes-vous allé après la bagarre?»

— «Je suis parti pour Beauport avec mes compagnons.»

— «Avez-vous vu le maire avant de partir?»

— «Où n'y a qu'un maire, celui de Québec.»

— «Je le n'ai pas vu.»

— «Allez-vous à Beauport pour applaudir?»

— «Non car les discours de ces gens-là ne nous intéressaient pas beaucoup.» (Rires.)

— «M. le Juge Roy: "Le témoin est meilleur que vous. Disons qu'il a gagné la dernière ronde." (Rires.)»

— «Par Me Drouin: "Qu'est-ce qui s'est passé à Beauport?"»

— «Quand M. Roussin a demandé la paix, Roméo Parent a dit à la "gang" de se taire. Le silence ne revint pas complètement. La foule nous a sortis et la "gang" a essayé d'ouvrir la porte pour rentrer. Finalement la "gang" a pénétré dans la salle en avant de la police provinciale. Après l'assemblée je suis allé chez Arthur Latouche avec M. Roussin pour découvrir d'où venait la clef.»

— «Où êtes-vous allé ensuite?»

— «A l'Hôtel de l'Enfant-Jésus.»

— «Comme Me Boisvert prétend que la poursuite sort de la cause, Me Drouin répond: "Nous suivons la trace du sang."»

— «Par Me Coote: "Où êtes-vous à l'Ange-Gardien?"»

— «Sur la deuxième rangée.»

— «Combien y avait-il de personnes par rangée?»

— «De 15 à 20.»

— «Sur la première rangée, étaient-ce des gens de Beauport?»

— «Je ne les connaissais pas. Roméo Parent était là.»

— «Les autres accusés, où étaient-ils?»

— «Je ne les voyais pas.»

— «Les gens qui ont levé des chaînes, en bas de l'éstrade, qui étaient-ce?»

— «Ils se sont mis à crier: "Ca parlera pas". Quand Roméo a dit "Ca parlera pas", les chaînes ont levé.»

— «Est-ce qu'on a levé des chaînes, en bas, avant?»

— «En même temps que sur l'éstrade.»

— «Qui est-ce qui a levé la première chaîne, quand Roméo a dit: "Ca parlera pas" ?»

— «Je ne sais pas.»

— «Avez-vous vu tomber Charles Parent?»

— «Non.»

— «Non c'était dur et je crois que les avocats ne seraient pas restés dans la salle.»

— «M. le Juge Roy: "Faites attention, car il y a des bons hommes parmi eux."»

Par Me Coote:

— «En sortant de la salle avez-vous entendu quelqu'un crier: "Tuez-les!"»

— «Non.»

Par Me Boisvert:

— «Vous avez été blessé?»

— «Où derrière l'oreille.»

— «Comment?»

— «Je l'ignore.»

— «On entend ensuite M. Lucien Dery, 374, rue Saint-Joseph. Il a rencontré Roméo Parent le mercredi avant la bagarre. Il était assis près du bureau de M. Frank Byrne avec ce dernier, M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency, et un autre homme.»

Par Me Drouin:

— «Avez-vous entendu une conversation entre MM. Byrne, Lacroix, Parent et une quatrième personne?»

— «Non.»

— «Où j'ai entendu une phrase de M. Wilfrid Lacroix. "Il faut se faire casser la gueule". M. Parent ne parlait pas cependant.»

— «Etiez-vous seul?»

— «Non j'étais avec Roland Lefebvre.»

Par M. le Juge Roy:

— «Etait-il question de l'assemblée de l'Ange-Gardien?»

— «Non.»

Par Me Dorion:

— «A votre connaissance, à la suite de cette conversation, y a-t-il eu d'autres assemblées tenues où se sont passés des incidents regrettables?»

— «Non.»

Par Me Coote:

— «A quelle distance êtes-vous du groupe qui conversait?»

— «Une quinzaine de pieds.»

— «Savez-vous que le soir il devait y avoir de la boxe au club Mutuel?»

— «Je ne le savais pas.»

— «Des gens crient dans l'assistance que les séances de boxe ont lieu le lundi au club Mutuel.»

Le témoin suivant est le docteur J.-A. Villeneuve, de l'Ange-Gardien. Il n'assistait pas à l'assemblée, mais il a été appelé pour les blessés. Il a soigné le docteur Félix Roy, M. Georges Bureau et M. Edouard Gariépy. Les blessures étaient toutes assez graves.

Par Me Jos. Bilodeau:

— «Est-ce que ces blessures sont de nature à défigurer?»

— «Où les blessés porteront des cicatrices pour la vie.»

Le docteur Villeneuve explique ensuite qu'il n'a jeté qu'un coup d'oeil à Charles Parent le laissant à son confrère, le docteur Fiset.

Par M. le Juge Roy:

— «Dans quel état est actuellement Charles Parent?»

— «Je crois qu'il va beaucoup mieux. C'est tout à fait normal car il a reçu une blessure au crâne. Il arrive ordinairement que les gens blessés comme lui guérissent du mieux pour empirer ensuite.»

On entend ensuite M. Georges Bureau, de l'Ange-Gardien, âgé de 73 ans. Il était un des présidents de l'Ange-Gardien. Un ami lui a fait remarquer au début de l'assemblée qu'il y avait beaucoup d'étrangers.

Par Me Dorion:

— «Pourriez-vous reconnaître quelques-unes des personnes qui sont montées sur l'éstrade?»

— «Où en particulier celui que j'ai appelé le "chapeau dur" jusqu'à ce que je vois son nom dans les journaux. C'est lui qui a dit en montant sur la scène qu'il n'y aurait pas d'assemblée.»

— «Quand avez-vous été frappé?»

— «A la fin, par Charles Parent. Après avoir reçu un coup de ce dernier, je l'ai vu aller vers le bord de la scène et s'asseoir. Un jeune homme m'a aussi assailli.»

— «Pourquoi montaient-ils sur l'éstrade?»

— «D'après leurs actes ils venaient pour nous assommer.»

— «Montaient-ils pour prononcer des discours?»

— «Ils n'en avaient pas l'air.»

— «Avez-vous vu un morceau de

fer dans les mains de Roméo Parent?»

— «Où.»

— «Au moment où Charles Parent a été assommé avez-vous vu le morceau de fer aux mains de Roméo Parent?»

— «Non.»

A la demande de Me Dorion, on fait sortir le témoin pendant quelques minutes puis on place quatre accusés: Arthur Latouche, Louis-Philippe Lefrançois, Edouard Parent, Napoléon Boucher (Wilfrid Lachance est absent), au milieu d'un groupe de 20 personnes afin que M. Bureau désigne son second assaillant. L'expérience ne réussit pas car M. Bureau désigne M. J.-O. Ducasse, épicer de Saint-François d'Assise. Entrant dans la boîte, M. Ducasse fournit un alibi en disant que le 8 décembre, de 8 à 9 heures du soir, il était au poste CHRC.

M. Bureau revient dans la boîte et il est transquestionné par Me Coote.

Par Me Coote:

— «Lorsque Charles Parent a été blessé, est-ce que la bagarre était finie?»

— «Je ne crois pas.»

La poursuite fait alors entrer Joseph Taché dans la Cour et demande au témoin s'il le connaît. Il répond négativement.

Par Me Dorion:

— «Les hommes de la police provinciale sont-ils allés vous voir après la bagarre?»

— «Non. Je ne sais pas s'il y a une police provinciale à Québec.» (Rires.)

Puis c'est Mme Joseph Lefebvre, fille de M. Arthur Latouche, un des accusés. Elle était chez son père le dimanche après-midi, le 8 décembre.

Par Me Dorion:

— «Avez-vous eu connaissance que Roméo Parent soit allé chez votre père le 8 décembre dans l'après-midi?»

— «Non.»

— «Qu'est-ce que vous faisiez dans l'après-midi?»

— «Nous jouions aux cartes.»

— «Pendant ce temps quelqu'un avais pas entendu?» (Rires.)

est-il entré par la cuisine?

— «Peut-être.»

— «Vous n'avez pas entendu de conversation?»

— «Non et il n'y a pas eu de conversations parce que nous n'en avons pas entendu.» (Rires.)

Mars est tétu



Clopin-clopat, et portant encore les panses de la dernière "boucherie", la vieille Europe est en marche vers une "autre guerre". Russell dans le Los Angeles Times

CARNET SOCIAL

BRIDGE

Mademoiselle Ella Trépanier avait son club de bridge mardi après-midi. Les prix furent gagnés par mademoiselle Yvette Lajoie et mademoiselle Madeleine Lajoie.

Madame S.-B. Baptist est actuellement à Montréal, l'invitée de M. et madame George-H. Desjardins, pour plusieurs jours.

Mademoiselles Dorothy Macdonald, Hildred McCarthy, Alice Smith et Marian Baxter reçoivent à l'heure du thé, samedi après-midi, au club de badminton du manège militaire.

Mademoiselle Madeleine Boisvert, de Québec, était aux Trois-Rivières, en fin de semaine l'invitée de mademoiselle Francoise Desjardins.

Madame C.-E. Darche et madame L.-H. Parent passeront quelques jours à Montréal, la semaine dernière.

Mademoiselle Pauline Duval sera quelques jours à Shawinigan, chez des amis.

BRIDGE

Mademoiselle Vera Ballon reçoit son club de bridge, lundi après-midi. Les prix furent gagnés par mademoiselle Madeleine Bradley et Gertrude McMillan.

Mademoiselle Thérèse Leberdi, la sœur de M. Arthur Leberdi, a quitté notre ville pour entrer au noviciat des Soeurs Marie Réparatrice, à St-Laurent, Québec.

Ces jours derniers, un groupe de jeunesses se réunissent chez madame Emma Martin, rue Ste-Cécile, pour fêter son anniversaire de naissance. Etaient présents, madame E. Martin, M. Léo Martin, M. et madame Emile Nolet, M. et madame Alfred St-Arnauld, M. et madame Alexandre Desjardins, M. et madame Willy Lajoie.

Un joli cadeau fut présenté à madame Emma Martin. A cette occasion, il y eut partie de bridge. Les prix furent gagnés par madame Alexandre Desjardins et M. Alfred St-Arnauld. Un goûter fut servi par madame Emile Nolet et madame Alexandre Desjardins.

Mademoiselle Rolande Gauthier est allée à Montréal, en fin de semaine.

Madame Réal Lajoie est à Montréal pour quelques jours, avec sa fille, madame Blodéau, de Notre-Dame de Grâce.

M. Paul Marchildon a passé la fin de semaine à St-Hyacinthe, chez son ami, M. Jean Béliveau.

Son honneur le maire G.-H. Robichon, mademoiselle Denise Thérèse Robichon ont passé quelques jours à Montréal, la semaine dernière.

Mademoiselle Louise Robichon est de retour d'Outremont, où elle a passé trois semaines, l'invitée de sa cousine, mademoiselle Cécile Robichon.

Mademoiselle Florida Gélinas est partie pour les Bermudes où elle passera l'hiver.

St-Thomas de Caxton

NOS PROMENEURS

MM. Henri Laroque, René Desjardins, Wilfrid Lacroix, Paul Desjardins, Lionel Laroque ainsi que M. Alcide et M. Donat Milot ont eu l'occasion de passer quelques jours à St-Thomas de Caxton, en compagnie de M. et Mme Maxime Matteau pour assister à une soirée.

M. Wilfrid Lamy, notaire, de Shawinigan rendait dernièrement visite à sa sœur Mme Sylvester Ballard.

M. Ovide Milot ainsi que M. Maria Milot de passage à Yamashiro par affaires.

M. Eugène Laroque de passage à Shawinigan.

M. et Mme Roméo Bellemare de passage aux Trois-Rivières.

M. Joseph Marcotte de passage à Shawinigan.

M. et Mme Roméo Bellemare ont été à St-Thomas de Caxton, chez M. et Mme Cécile Pellerin de la paroisse des Grés de passage.

RADIO PROGRAMMES CHOISIS

L'HEURE PROVINCIALE

Programme musical avec le concours de Germaine Malépart, pianiste, et de Henri Pontbriand, ténor.

8.00—Causette: "Champlain"

8.15—Concert: M. Robert Prevost

1—Romance: Sibellus

Germaine Malépart

2—a) "Le Voyageur" G. Faure

b) "Clair de lune" G. Faure

Henri Pontbriand

3—Violoncelle

4—"Reflets dans l'eau" Debussy

Germaine Malépart

5—a) "Beau Soir" Debussy

b) "Romance" Debussy

Germaine Malépart

6—Violoncelle

7—a) "Le paysage" R. Haydn

b) "L'Attente" C. St-Saëns

Henri Pontbriand

8—1er mouvement de la sonate en sol mineur Schumann

Germaine Malépart

à St-Barnabé Nord récemment.

M. Isidore Laroque était dernièrement l'invité de Mlle Thérèse Houle de Béancourt.

M. Emilien Desjardins, et M. Charles Milot, Mlle Auréa Marcotte, Yvonne Milot de passage chez M. et Mme Arthur Lessard aux Trois-Rivières.

M. Conrad Marcotte de passage à la Banlieue des Trois-Rivières.

REUNION DE PARENTS ET D'AMIS

Lundi soir le 25 novembre chez M. et madame Arthur Bellemare, eut lieu une réunion de parents et d'amis à l'occasion de la Sainte Catherine qui fut assez bien réussie.

On remarquait: M. et Mme Arthur Bellemare, M. et Mme Cléophas Boisvert, M. et Mme Roméo Bellemare, Mlle Laura Bourassa, de la Banlieue des Trois-Rivières, Mlle Cécile Pellerin de St-Etienne des Grés, Mlle Bibiane Lessard des Trois-Rivières, Mlle Léa Bellemare, Mlle Rose Laroque, Mlle Auréa Bellemare, Yvonne Milot, Mlle Marguerite Boisvert, Mlle Clotilde Bellemare, Mlle Antoinette Lefebvre, Mlle Yvette Bellemare, Mlle Imelda Laroque, Mlle Rosa Panneton, MM. Lionel Charette, Pierre-Emile Panneton, M. Lionel Charette, Pierre-Emile Lessard, M. Charles Milot, Henri Bastien, M. Alfred Lamy, Jules Boisvert, Ovide Milot, Rosaire Bellemare, et Léo Lefebvre, Adem Panneton, Roger Bellemare, Rosaire Lefebvre, Ovide Milot, Henri Bastien, Joseph Thibault, Oscar Milot, Conrad Marcotte.

Il y eut chant et musique. L'on dégusta la bonne tire canadienne. Chacun s'en retourna joyeux remerciant M. et Mme Bellemare de leur chaleureux accueil.

NOUVELLES

Mlle Gisèle Bellemare de passage aux Trois-Rivières chez son frère M. Ovide Bellemare.

M. Georges Laroque ainsi que M. et Mme Walter Laroque et leurs enfants de Saint-Etienne des Grés de passage à Montréal pour visiter Sr Rhea Laroque.

Mme Josephat Leblanc et ses enfants Mlle Marie-Jeanne, Béatrice, MM. Rosaire, Sylvio et Germain ont quitté St-Thomas pour aller demeurer à Saint-Clement de Montbellard. Nous leur souhaitons persévérance à ces nouveaux colons.

M. Lucien Matteau et M. Rosaire Ricard sont revenus à St-Thomas après un séjour de quelques semaines à Shawinigan.

M. et Mme Roméo Bellemare de passage aux Trois-Rivières.

M. Joseph Marcotte de passage à Shawinigan.

M. et Mme Roméo Bellemare ont été à St-Thomas de Caxton, chez M. et Mme Cécile Pellerin de la paroisse des Grés de passage.



CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

Les services du C. N. R. facilitent vos déplacements et l'envoi de vos cadeaux.

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, le Canadien National délivre au public des billets spéciaux aller et retour, sur toutes les lignes du Canada, au prix d'un billet simple plus un quart ou un tiers, selon les délais de validité. Les enfants de cinq à douze ans paient demi place. Le prix minimum des billets pour adultes est de 50 sous.

A ceux qui ne peuvent se rendre auprès de leurs parents ou amis en d'autres parties du Canada, nous suggérons de donner, cette année, un billet de chemin de fer; c'est un cadeau qui marquera leur affection et leur sollicitude et fera certainement plaisir au bénéficiaire. Les gares, bureaux et agences de notre réseau vous fourniront des indications détaillées et verront à la délivrance rapide du billet qui, il va sans dire, comportera tous les avantages des billets spéciaux

Brydson et Boucher ont fait le plus fort gain dans la N.H.L.

Le premier a augmenté son total de sept points et le deuxième de six points au cours de la semaine. — La tête reste toujours à Paul Thompson.

Montréal 17.— Un jeune et un vétéran ont accaparé l'attention au cours de la semaine dernière dans la ligue nationale alors que les Rangers de New-York gagnaient deux parties pour entrer dans la lutte pour la première position de la section américaine. Glen Brydson qui remplaçait Bill Cook sur l'aile droite fit un gain de sept points. Il en accumula quatre dans une seule partie contre les Maroons samedi soir. Frank Boucher monta lui aussi son total de six points. Ces exploits les amenèrent près de la première position qui reste encore à Paul Thompson des Black Hawks. Ce dernier avec huit buts et six assistances a un total de 14 points ce qui est un gain d'un seul point sur le classement de la semaine dernière. Deuxième de la ligue et premier de la section canadienne M. Charlie Conacher qui ne compte pas un seul point au cours de la semaine a un total de 12 points, six buts et six passes. Plusieurs joueurs se trouvent sur un pied d'égalité en troisième position avec un total de 11 points. Ce sont Rommes, Boucher et Brydson dans la section américaine, ainsi que Metz et Harvey Jackson dans la section canadienne.

Les Américains de New-York, qui ont enlevé la deuxième position de la section canadienne aux Maroons furent conduits à l'attaque par le vétéran Harry Oliver, qui compte cinq points au cours de la semaine.

Le jeune Metz est encore en tête de la ligue pour le nombre de buts avec un total de neuf, un de mieux que Thompson.

Red Horner n'a que très peu de concurrence de la part de ses compagnons comme leader dans le domaine des punitions. Il a jusqu'ici passé 50 minutes au pénitencier. Ses plus proches rivaux sont Allan Shields avec 32 minutes et Marty Burke avec 27.

Section Canadienne	A. P. B.
Conacher, Toronto	6 12 17
Metz, Toronto	9 2 11 4
H. Jackson, Toronto	6 5 11 8
Schriner, Américains	7 2 9 4
Thoms, Toronto	8 4 9 2
Oliver, Américains	4 5 9 8
Goldworthy, Can.	5 3 8 4
McGill, Canadiens	5 3 8 6
Northcott, Montréal	4 4 8 14

Aurel Joliot



En dépit de ses nombreuses années de service dans la ligue nationale le vétéran du Canadien est encore une des figures dominantes du hockey. Il occupe toujours son poste sur la première ligne du Canadien et il a brillé depuis plus d'une dizaine d'années.

GIN SEVERY

AVEC BOUCHON À VIS

10 oz 85c 20 oz \$1.50 40 oz \$2.65

Mélangé et embouteillé au Canada Pour 10 D. Distillerie

Eric Seelig bat Pirrone

Cleveland, 17.— Eric Seelig, 158 livres d'Allemagne a remporté la décision en dix rondes contre Paul Pirrone, 162 livres de Cleveland, Alberto Baby Arimendi, 132 livres, de Mexico, a battu Jackie Sharkey, de Minneapolis, en 6 rondes.

Héroux Photo annule 1 à 1 à Yamachiche

Le Héroux Photo est allé faire l'ouverture de la saison du hockey à Yamachiche. Il a annulé la victoire qu'il avait obtenue de 1-1, dans une partie très dure, disputée sur la patinoire du collège dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Le Héroux Photo prétend avoir mérité la victoire qui ne lui fut pas accordée à la suite d'une décision de l'arbitre qui refusa d'accorder un point bel et bien compté. Cette décision donna lieu à une longue discussion mais l'officiel ne voulut pas changer sa décision.

Le club trifluvien est revenu avec plusieurs échecs, victimes de quelques-uns des joueurs de Yamachiche qui se firent un plaisir de les rudoier sous les regards complaisants de l'arbitre. Hogan se fit ouvrir une blessure assez considérable au dessus d'un oeil. M. Boivert a eu la levre supérieure fendue en plus de recevoir un vieux coup de genou. Et Carpentier s'en est tiré avec une blessure à un pied.

La partie fut marquée de plusieurs escarmouches entre Richard Goulet, Martel, Lewis, Goulet, Millot et Lafrenière. Les nœuds furent beaucoup pas de conséquences graves.

Le jeu a perdu beaucoup d'intérêt du fait que la partie a été jouée dans la tempête. Une épaisse couche de neige recouvrait la glace après quelques minutes de jeu et les joueurs eurent beaucoup de difficulté à traîner le disque.

Le Héroux Photo remercie les Frères du collège et les directeurs du club pour leur réception. Il aimerait à rencontrer le même club à l'aréna Lavolette pour un enjeu. Prière de répondre en s'adressant à M. Georges Héroux, rue des Forges.

MM. Antonio, Paul et Georges Héroux accompagnèrent leur club.

Héroux Photo	Yamachiche
Abbott	R. Millot
Défenses	A. Lacerte
Carpentier	F. Lafrenière
Mailhot	Centre
Ailes	A. Kemp
Parent	A. Milot
Sauv.	R. Lafrenière
Héroux Photo	Richard
Hogan, M. Boivert, J.-M. Boivert	Goulet, Bellemare
Subs. du S. A. Yamachiche	M. Milot, G. Bellemare, J.-E. Villeneuve, L. Lafrenière, J.-S. Villeneuve
Arbitre: Dr Langis.	

Première période:	Deuxième période:	Troisième période:
1.—St-Philippe, Breau (Leblanc, Levasseur)	1.—St-Philippe, Levasseur (Breau, Leblanc)	1.—Héroux Photo, M. Boivert (Mailhot)
Punitions: M. Boivert, Goulet, Ricard, F. Lafrenière.	Punitions: Hogan, Parent, Goulet, Martel, Lacerte, M. Milot	Punitions: A. Milot, Ricard, F. Lafrenière, M. Boivert, Mailhot, J.-S. Villeneuve.

LE HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Toronto à Maroons
Canadiens à Rangers
Detroit à Boston.

LIGUE INTERNATIONALE
Pittsburg à Windsor
Detroit à London
Cleveland à Rochester.

LIGUE NATIONALE
SECTION CANADIENNE
P. G. P. N. P. C. P.

Division	P. G. P. N. P. C. P.
Toronto	12 8 5 1 38 33
Américains	11 5 6 2 24 29 12
Montréal	11 5 5 1 24 21 14
Canadiens	12 3 7 2 22 29 8

LIGUE INTERNATIONALE
SECTION DE L'EST
P. G. P. N. P. C. P.

Section	P. G. P. N. P. C. P.
Syracuse	12 8 3 1 47 31 17
London	12 7 5 0 24 21 14
Buffalo	12 4 6 2 27 27 10
Rochester	10 2 8 0 23 35 4

SECTION DE L'OUEST
P. G. P. N. P. C. P.

Section	P. G. P. N. P. C. P.
Detroit	12 9 1 2 40 21 20
Cleveland	12 6 6 0 33 37 12
Windsor	14 4 7 3 32 39 11
Pittsburgh	12 4 8 0 29 44 8

Assemblée des damistes demain

Il y aura une assemblée de tous les damistes de notre ville, mercredi soir, à 7 heures 30, au club St-Maurice, ancien club Laurier, No 357 rue des Forges. Des questions importantes seront alors discutées.

De retour à Toronto



Hee Kileva un ancien joueur des Sénateurs d'Ottawa est de retour sur l'alignement des Maple Leafs de Toronto où il fit un séjour d'une année lorsque les Sénateurs décidèrent de ne pas opérer durant une saison il y a deux ans.

Louiseville vainqueur du St-Philippe

Louiseville, 17.— Le club Associé Textile a inauguré sa saison en recevant la visite du St-Philippe. Les Trois-Rivières, contre qui il a remporté une victoire de 3-2, au cours d'une partie très contestée. Le St-Philippe commença par prendre un avantage de 2 points à la deuxième période, grâce à Breau et à Levasseur, mais il ne put le conserver longtemps.

Louiseville	St-Philippe
Lescadres	Buts
Défenses	E. Pellerin
Lecours	Blouin
McMurray	Avants
L. Russell	A. Legendre
Mongrain	L. Durocher
Neville	P. Rivard
Subs. Louiseville: Guimond, M. Russell et Adams.	Subs. St-Philippe: N. Breau, Leblanc, Tom Levasseur, Villeneuve, J.-C. Boucher, Berthiaume, J.-P. Courteau.

Première période:	Deuxième période:	Troisième période:
1.—St-Philippe, Breau (Leblanc, Levasseur)	1.—St-Philippe, Levasseur (Breau, Leblanc)	1.—Louiseville, Adams (Lecours)
Punitions: M. Boivert, Goulet, Ricard, F. Lafrenière.	Punitions: Hogan, Parent, Goulet, Martel, Lacerte, M. Milot	Punitions: A. Milot, Ricard, F. Lafrenière, M. Boivert, Mailhot, J.-S. Villeneuve.

Les contrats des joueurs pour vendredi

La ligue de hockey "Trois-Rivières" s'est assemblée hier soir et a décidé d'obliger les joueurs à remettre les contrats des joueurs avant la fin de vendredi soir.

Une discussion au sujet de deux joueurs dura jusqu'à onze heures mais le gérant du club qui avait les deux contrats décida de donner un au demandeur et de garder l'autre.

Vendredi soir prochain la ligue recevra avec un autre programme double avec le St-Patrick rencontrant le nouveau venu le Wabasso et l'indépendant jouera contre le High School Grade.

Le Héroux Photo demeurera inactif mais aura l'occasion de se représenter la semaine prochaine lorsqu'il visitera le St-Patrick.

Expédiez vos cadeaux par MESSAGERIES

Enlèvement et livraison rapide

... à toute adresse dans les limites des services de factage, sans frais additionnels

BAS TARIF POUR COLIS DE MOINS DE 15 LIVRES	1 lb.	5 lb.	10 lb.	15 lb.	20 lb.
Québec	15c	17c	22c	27c	30c
Montréal	15c	17c	22c	27c	30c
Longueuil	15c	17c	22c	27c	30c
St-Jovite	15c	17c	22c	27c	30c
St-Hubert	15c	17c	22c	27c	30c
St-Léonard	15c	17c	22c	27c	30c
St-Mathias	15c	17c	22c	27c	30c
St-Roch	15c	17c	22c	27c	30c
St-Zotique	15c	17c	22c	27c	30c

Tous proportionnellement réduits applicables aux colis plus lourds

Conserves cette annonce pour référence. Pour plus amples renseignements téléphoner à 833-57-0

CANADIAN PACIFIC EXPRESS

CANADIAN NATIONAL EXPRESS

La 2ième session de la ligue de la cité

La ligue de hockey de la cité qui a débuté sous de si brillants auspices, dimanche après-midi, présentera son deuxième programme, demain soir, à 7 heures et demie, à l'aréna Lavolette. Pour la circonstance le Royal jouera contre les Millionnaires de Clyde McCarthy et les Chevaliers de Colomb du Cap seront les adversaires du Trois-Rivières.

Il sera sûrement très intéressant de voir quel sera le résultat de ces parties. Après leur victoire sur les Chevaliers de Colomb du Cap dimanche dernier les jeunes joueurs des Millionnaires tenteront de répéter leur exploit avec le Royal, demain soir. Ils pourraient peut-être avoir plus de difficultés car le Royal en annulant avec le Trois-Rivières a donné l'impression d'être un des plus forts clubs du circuit.

Le Trois-Rivières se promet bien de remporter sa première victoire aux dépens des Chevaliers de Colomb du Cap qui foras de la présence de Thomas Rocheleau dans leurs buts sont confiants de vaincre le club des vétérans. Ces derniers seront des adversaires dangereux pour tous les clubs du circuit. Avec un peu de pratique ils retrouveront de la vitesse et leur expérience en fera un rival toujours dangereux qu'il faudra toujours surveiller de près.

Deux parties contestées de la ligue trifluvienne

Le Saint-Sacrement et le J. A. St-Pierre ont annulé au score 3 à 3 hier soir, dans la ligue trifluvienne à la patinoire Lavolette tandis que le Paul Deshaies remportait une victoire de 3 à 2 sur le C. P. R.

Le Saint-Sacrement a réussi à éviter une défaite dans la première partie en comptant deux points dans les cinq dernières minutes. Dans l'autre partie le Paul Deshaies prit l'avance au début comptant ses trois points à la première période.

Première période:	Deuxième période:	Troisième période:
1.—J. A. St-Pierre: P. Matteau, F. Cossette, F. Brunelle, Aubry 2, G. E. Héroux.	1.—J. A. St-Pierre: P. Matteau, F. Cossette, F. Brunelle, Aubry 2, G. E. Héroux.	1.—J. A. St-Pierre: P. Matteau, F. Cossette, F. Brunelle, Aubry 2, G. E. Héroux.
Punitions: P. Matteau, M. Gilbert.	Punitions: P. Matteau, M. Gilbert.	Punitions: P. Matteau, M. Gilbert.

N. Comtois a roulé 633 en trois joutes

Le Maintenance rencontrera l'Office dans la finale du détail pour le championnat de la ligue de grosses quilles de la St. Lawrence. Il a mérité ce droit par suite de sa victoire sur le Finishing. Norbert Comtois fut le meilleur joueur roulant 633 avec des parties de 187, 234 et 212. Ces parties ont été jouées au Central Bowling.

Maintenance:	Finishing:
A. Bourque 204 161 183—349	L. Lapierre 136 121 112—379
L. Lapierre 136 121 112—379	A. Lawrence 159 125 157—441
A. Lawrence 159 125 157—441	B. Arsenault 149 104 102—355
B. Arsenault 149 104 102—355	D. Legue 159 190 161—510
D. Legue 159 190 161—510	C. Gauthier 132 178 175—505
C. Gauthier 132 178 175—505	
Total 796 809 821—2426	Total 785 891 752—2358

Des chômeurs ont prêté leur concours pour l'aménagement de la patinoire. Ce sont eux, qui sous la direction de M. Arthur Guillemette, "ont fait le fond". L'installation des vestiaires a été effectuée par M. J. Charette.

Les heures d'ouverture sont de 2 heures à 4 heures, l'après-midi, et de 8 heures à 10, le soir. Les enfants doivent quitter la patinoire à 9 heures. Par contre, l'avant-midi et l'après-midi du samedi leur sont consacrés.

La patinoire est abondamment éclairée. Les lundis et mercredis soir, la Ligue Juniors Trifluvienne a ses joutes de hockey, comme aussi parfois, le dimanche après-midi. Mais, afin de trouver les fonds nécessaires à l'aménagement de cette magnifique patinoire, le comité a organisé un tirage pour le 23 décembre. Les détenteurs de billets auront la chance de gagner une paire de patins C.C.M. rivetés sur les bottines, un \$5, un \$2.50 ou un cent de farine Robin Hood.

M. Léo Lambert a fourni le bois de chauffage qui permettra de maintenir une température raisonnable dans les bâtiments où le public a accès pour chasser ou enlever ses patins.

Lors du premier programme les amateurs ont assisté nombreux mais il devrait y avoir foule vendredi lorsque la ligue présentera un autre de ses programmes.

Bud Delcourt annule avec Armand Lemay

Le premier combat de lutte fut entre Jules Lévesque, 155 livres, et André Gingras, 156 livres. Ils annulèrent après une brillante bataille.

Le dernier combat était debout pour le championnat de la Vallée du St-Maurice, entre Armand Lemay, de Gran'Mère, 152 livres, champion actuel, et Bud Delcourt, des Trois-Rivières, 155 livres. Après avoir pris chacun une chute, ils atteignirent la limite sans réussir à s'assurer la victoire.

La Tuque, 17 (D.N.C.) — Le promoteur Jos. Haddad, de cette ville, a présenté un bon programme de boxe et de lutte qui a remporté un plein succès. En effet, l'assistance remplissait la grande salle du Community Club. L'annonceur fut M. Aimé-G. Bélieux. Les juges, MM. Tremblay, Roy et Johnson. L'arbitre de la boxe fut M. Louis Duquet, ex-champion du Canada, et l'arbitre pour la lutte fut M. Léo Dault.

Le premier combat de boxe fut entre Kid Doucet, 112 livres et Fred Monahan, 116 livres. Le combat fut si rapide et agressif qu'à la deuxième ronde, Monahan gagna la rencontre par un knockout technique.

Le dernier était pour le championnat de la Vallée du St-Maurice. Il fut entre Gabriel Charland, de Montréal, 118 livres, et Al. Vermette, de La Tuque, 120 livres. Vermette obtint la décision en huit rondes. En conséquence, Vermette aura à rencontrer maintenant Aurélien Lamothe, de Québec.

Un nommé Walter Beaudin a aussi lancé un défi à tout boxeur de 155 à 180 livres pour la prochaine séance.

MARDI 17 DECEMBRE 1935

Les potins du club de ski

La direction du Nouvelliste heureuse de ceder quelques potins d'espace à des amateurs du club de ski des Trois-Rivières. Les membres y retourneront tous les mardis les potins du club et le programme de la semaine. On espère ainsi susciter encore plus d'enthousiasme dans tous les ferveurs du ski.

"Paul Bisson a décidé d'après le premier janvier de faire du ski. D'après certains rapports il aurait de concert avec les organisateurs de la ligue fait des arrangements avec un club qui assureraient de payer la paire de skis.

"Ne le fais pas de peur. Anio, un tirage ça ne se gage pas comme des élections.

"C'est avec regret que le club de ski a été forcé d'accepter la démission de l'ami Jean-Jacques Lajoie, membre du comité exécutif. Jean-Jacques dans sa lettre fort bien tournée, a beau l'instruction, présente ses excuses. Nous lui remercions le succès qu'il mérite. Il a été nommé trésorier du club de ski. C'est certainement un beau travail. N'est-ce pas?"

"En parlant de tirage, chez-vous d'acheter vos billets avant que les gens du Bureau lancent leurs billets de vente au marché. Les prix en valent la peine. Cinq "pôts" feraient moins, ça ne vous fera pas tort et c'est étonnant que nous ne ferait du bien. Comme ça, n'est-ce pas?"

"Qu'on n'oublie pas le souper de dimanche prochain. On mangera plein son ventre. Il aura de la bonne musique. Pas Brochu et on s'amusera tant qu'on voudra. Tout ça 35 sous.

"Le souper aura lieu à 7 heures. Que les messieurs ne notent que les membres minins sont admis.

"Plusieurs ont révélé de peu des talents qu'on ne soupçonnait pas. Les gens du montagne et "Ohé" Betteau sont les trouvailles de la junior "B" St-Philippe. Ils ont été accoutumés à jouer avec un crayon noir tricolore. Ils ont appris à se servir du hockey.

"Merci au Nouvelliste qui a fait avec la rédaction quelque chose de commun. Il a fait de nos félicitations à dresser nous serons la tâche de grasse pour recevoir.

"Félicitations à "Stan" de frotter pour sa magnifique démonstration de dimanche dernier. Une fois de plus il a prouvé qu'il avait le "nez" d'un champion.

"Il en faut même pour Molesworth que nous sommes très heureux de voir de nous en grande forme prêt à courir de nombreux trophées.

"Brise Breau était très content dimanche après-midi. Tout lui a été remis. Le comité des skis ne demeurera pas insatisfait.

"En regardant le seul le creux de la tête pour décider comment Raymond pourra se faire pour se lâcher dans sa faire mal... Raymond a mérité. J'ai hâte de voir ça.

"Comme il n'y a pas de neige nous n'avons pas pu choisir à dire. Nous reviendrons dépendant bientôt.

"Avant de vous quitter, saluez pas que c'est demain le "cred". Tout le monde en bu Joe Thibault de l'orchestre qui fera les frais de la musique.

Ecrit en collaboration par E. Encore, et Jean E. Plak.

Pourquoi appelle-t-on COGNAC une certaine eau-de-vie?

La meilleure eau-de-vie au monde est obtenue de raisins cueillis dans la région des Charentes, en France. La ville de Cognac, centre de ce district, a donné son nom à cette liqueur fameuse. Seule l'eau-de-vie des Charentes est autorisée à porter le nom de "Cognac".

Depuis 1765, la qualité du Cognac Hennessy a valu à cette marque le volume de ventes le plus fort du monde.

PRIX: Bouteille de 26 onces \$4.15 Flacon de 13 onces \$2.20

COGNAC HENNESSY

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À COGNAC, FRANCE

COGNAC HENNESSY

COGNAC HENNESSY

COGNAC HENNESSY



Attendant au client qui vient d'arriver: "La plupart de mes hôtes ont voulu passer la nuit dans cette chambre qui a la réputation d'être hantée par l'âme de la fameuse beauté, Lady Gwendolen".

NOS COURRIERS

Saint-Tite

NOTES SOCIALES

M. et Mme Jean Louis Barbeau, M. le notaire et Mme A. Bergeron, M. J. Marchand de Ste-Genevieve de Batiscan ainsi que M. A. Desjardis avocat de Grand-Mère étaient les hôtes de M. et Mme Welle Cloutier ces jours derniers.

Mlle Léontine Tourigny, Simonne Boudoin ainsi que M. Robert Cajolet étaient aux Trois-Rivières dimanche dernier chez des parents.

Mmes Pauline Cloutier et Céline Monrois ont allées passer le fin de semaine à Louiseville chez M. Pierre Cloutier.

M. A. Boulet est allé aux Trois-Rivières et à Québec en voyage d'affaires la semaine dernière.

Mlle Juliette Lacourrière a passé trois semaines à Shawinigan et Trois-Rivières chez des parents et amis.

Mme J. H. Sanschagrin est allée visiter son fils Oblat à Ste-Adèle des Monts.

Mlle Pauline Sanschagrin est revenue à Montréal après une vacation de quelques mois.

M. Bernard Rheault était aux Trois-Rivières ces jours derniers.

Mme Narcisse Cossette est allée à Montréal visiter sa fille religieuse à la Maison-mère des Sœurs de la Providence.

Mme Alphonse Chaillet et sa fille Aline sont allées voir sa fille religieuse (Marguerite), Sœur Aline de la Providence à Montréal.

Mlle Marguerite Chouinard a passé une quinzaine à Québec chez des parents.

M. Hervé Jacques et M. A. Boisjoli de Grand-Mère étaient de passage à Saint-Tite chez des amis.

M. Gérard Lavoie de Nicolet était l'hôte de Mlle Jeanne d'Arc Matte ces jours derniers.

M. Alfred Desrosiers est de retour d'un voyage à Montréal où il a passé deux mois dans un hôpital souffrant de l'amputation d'une jambe. Il se porte mieux à présent.

DECES

M. Jacques Allaire âgé de cinquante-neuf ans, est décédé d'une pneumonie. A la famille éplorée nous présentons nos sincères condoléances.

BAPTEME

Nos félicitations à M. et Mme Emile Samson pour la naissance d'un garçon baptisé sous les présences de Joseph Jacques Alidor Parrain et marraine M. et Madame A. Boulet. Porteuse Mme J. De Savard.

Après la grand-messe du 8 décembre dernier au son de la cloche, les francs-tenanciers de cette paroisse se sont réunis pour faire l'élection d'un marguillier pour remplacer M. Théophile Massicotte sortant de charge. M. le curé a présidé l'assemblée. Le nouveau élu est M. Xavier J. Massicotte. Nos félicitations.

Les jeunes filles qui faisaient partie de la chorale des Enfants de Marie pendant l'année 1935, étaient Mlle Gabrielle Massicotte, directrice, Thérèse Cloutier, Cécile Frigon, Alice Frigon, Marie-Anne Gagnon, Hélène Devost, Thérèse Frigon, Germaine Gagnon, Françoise Cloutier, Denise Massicotte, Marie-Laure Fiset, Angela Bacon, Jeanne d'Arc Houde, Blandine Cloutier, Aline Cloutier, Georgette Cloutier, Marielle Barbeau, Suzanne Ebacher, Suzanne Cloutier.

Après la grand-messe du 8 décembre dernier au son de la cloche, les francs-tenanciers de cette paroisse se sont réunis pour faire l'élection d'un marguillier pour remplacer M. Théophile Massicotte sortant de charge. M. le curé a présidé l'assemblée. Le nouveau élu est M. Xavier J. Massicotte. Nos félicitations.

Après la grand-messe du 8 décembre dernier au son de la cloche, les francs-tenanciers de cette paroisse se sont réunis pour faire l'élection d'un marguillier pour remplacer M. Théophile Massicotte sortant de charge. M. le curé a présidé l'assemblée. Le nouveau élu est M. Xavier J. Massicotte. Nos félicitations.

Ste-Perpétue

BAPTEMES

M. et Mme Philippe Dupont née Marie-Rose Allé ont fait baptiser d'une fille baptisée sous les noms de Marie, Brigitte, Céline, Parrain et marraine, M. et Mme Louis Dupont de Ste-Clotilde, oncle et tante paternels de l'enfant.

M. et Mme Edmond Gardner née Angeline Beauchemin, un fils baptisé Joseph, Marcel, Gérard, Parrain et marraine, M. et Mme Gérard Deslauriers, née Ida Vincent cousine maternelle du bébé.

M. et Mme Jacques Roy née Lucienne Blanchette, un fils baptisé Joseph, Gilles, Roger, Parrain et marraine, M. et Mme Gilles Allé, née Christine Girard de Drummondville, oncle et tante maternels de l'enfant.

M. et Mme Lucien Duguay née Valérie Lacharité, un fils baptisé Joseph, Camille, Jean-Louis, Parrain et marraine, M. et Mme Robert Caya née Lacharité oncle et tante maternels du nouveau-né.

M. et Mme Antonio Bergeron née Clémence Beaulac, une fille baptisée, Marie, Jacqueline, Thérèse, Parrain et marraine, M. et Mme Arsène Turcotte née Marie Anne Beaulac de St-Joachim de Courval, oncle et tante maternels.

MARIAGE

Récemment a été béni le mariage de Mlle Rose-Anne Lafond, fille majeure de M. Welle et de Mme Orlie Bibeau avec M. Robert Duchesne, hôtelier de Rouyn, Abitibi, M. Anselme Lafond servait de témoin à M. Duchesne et Mlle Lafond était au bras de son père M. Welle Lafond. Le dîner fut servi chez M. Anselme Lafond et vers 8 heures M. Welle Lafond servit le souper.

Aux nouveaux époux, nos vœux de bonheur.

PARTIE DE BROYE DE LIN

M. et Mme Philippe Rousseau ont organisé une corvée pour leur venir en aide à broyer leur lin. Ont pris part à cette corvée, M. Armand Desrosiers de Drummondville, M. et Mme Philippe Rousseau, M. et Mme Joseph Gagné, Mlle Welle Lafond, Mme Walter, Mme Donat Houle, Mme Lucien Bergeron, Mme Eugène Rousseau, Mlle Laure-Aimée Houle et Yvette Dubé, M. Philippe Rousseau occupait du lin sur l'échafaud. MM. Joseph Gagné et Roger Rousseau cochaient.

BAPTEMES

M. et Mme Louis Georges Paquin née Paquin ont fait à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie, Marguerite, Lucie, Parrain et marraine, M. et Mme Luc Veilleux née Descloux, oncle et tante paternels du bébé.

M. et Mme Elphège Jutras née Donalda Biron, une fille baptisée Marie, Thérèse, Ginette, Parrain et marraine, M. et Mme Antonio René, née Régina Jutras de Ste-Monique, oncle et tante paternels du bébé, Porteuse, Mlle Gabrielle Jutras, cousine du bébé.

M. et Mme Joseph Vézina, née Florentine Provancher, un fils baptisé, Joseph, Jean-Marc, Rémi, Parrain et marraine, M. et Mme Antonio René de Ste-Monique oncle et tante paternels du nouveau-né.

M. et Mme Denis Beauchemin née Lemaire ont été parrain et marraine de leur petit-fils baptisé sous les noms de Joseph, Jean-Paul enfant premier-né de M. et Mme William Cloutier née Racine, Beauchemin de Ste-Brigitte des Saules.

M. et Mme Romuald Boucher née Raymond, ont été parrain et marraine d'un fils né et baptisé, enfant de M. et Mme Armand Raymond née Doris Boudreau de La Baie du-Febvre.

M. et Mme Paul Doucet née Lemaire ont fait à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie, Adeline, Gertrude, Parrain et marraine, M. et Mme Real Lemaire, née Ernestine Proulx de St-Zéphirin, oncle et tante maternels. Porteuse, Mme Eugène Doucet née Anna Beauchemin grand-mère paternelle.

M. et Mme Paul Doucet née Lemaire ont fait à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie, Adeline, Gertrude, Parrain et marraine, M. et Mme Real Lemaire, née Ernestine Proulx de St-Zéphirin, oncle et tante maternels. Porteuse, Mme Eugène Doucet née Anna Beauchemin grand-mère paternelle.

SEPUULTURE

Récemment est décédée Meville Provancher, épouse de feu Hilaire Lacharité. Elle était âgée de 95 ans et 3 mois. Elle demeurait avec son fils Alphonse Lacharité. Nos sincères condoléances.

A L'HOPITAL

André Ralche, garçonnet de M. et Mme Romeo Ralche est allé subir une opération d'urgence pour l'appendicite à l'Hôpital du Christ-Roi à Nicolet. Nous lui souhaitons une prompte guérison.

M. et Mme Benjamin Béliveau ont passé une huitaine à visiter M. Ovide et Mme Ovide de La Baie du Febvre. M. Béliveau de St-Gregoire et M. et Mme Evariste Béliveau de Ste-Cécile.

Mlle Elizabeth Lampron de Nicolet-Sud passe une quinzaine chez sa sœur Mme Lucien Bergeron. Elle a aussi visité ses tantes Mmes Albert Allé et Orlie Côté.

Mme Joseph Gagné passe une huitaine au chevet de sa sœur Mme Eugène Demers de Drummondville.

M. et Mme Paul-Emile Lampron nouveaux mariés de Drummondville en visite chez M. et Mme Georges Langlois.

M. Roger Rousseau et sa mère Mme Philippe Rousseau de passage à St-Leonard sur affaires.

M. et Mme Bruno Biron et leur bébé Gratien ont visité M. et Mme Philippe Cloutier de Ste-Monique.

Charette

Une magnifique partie de cartes a été donnée dans la salle paroissiale sous le patronage de M. le curé Raoul Lamy. Elle a été organisée par des jeunes garçons.

Un grand nombre de personnes répondirent à l'invitation. On remarquait à la table d'honneur M. l'abbé Lamy, curé

"Une de perdue deux de tr"



Au commandement de leur capitaine les marins du Zephyr s'étaient jetés à plat-ventre. La mitraille ne les atteignit pas et causa dans les rangs des pirates une formidable trouée. D'un bond, Pierre s'élança à son tour. Les ennemis s'enfuirent quand une voix leur cria: "En avant, chiens, je tue le premier qui se souève".



En vain le chef des pirates voulut en imposer à ses hommes, pris d'une sorte de panique ils s'élançaient à l'eau, poursuivis par les terribles coups des marins du Zephyr. L'orgueilleux chef dut fuir lui-même derrière eux. Il allait se précipiter en bas, quand une poigne de fer s'abattit sur son épaule.



Trim avait mis sa grosse patte sur l'épaule du pirate et lui disait: "C'est toi que j'ai vu l'autre jour au port de Matance et qui t'es moqué de ma face. Nous allons régler cela". Le chef, avec trois de ses hommes fut fait prisonnier. On les attacha dans la cale, pour les livrer à la justice à Nouvelle-Orléans.



Lorsque Pierre annonça à ses hôtes qu'il n'avait eu que trois hommes blessés et qu'il avait capturé des pirates, ses jeunes demoiselles voulurent voir eux-mêmes. On conduisit les visiteuses à la cale. En apercevant le chef, Clara Rodford poussa un grand cri de douleur et s'évanouit. Elle avait reconnu son Antonio.

Les Chartes provinciales

La Gazette Officielle de Québec publie la liste suivante des nouvelles compagnies incorporées:

chez M. H. Desjardis.

Mlle Simonne Levesqueur, garde-malade, de Québec, en visite chez sa mère Mme Jos. Levesqueur à l'occasion du service anniversaire de son père M. Jos. Levesqueur.

M. et Mme Alp. Brunelle, M. et Mme Jos. Brunelle à Arthabaska, par affaires.

M. et Mme Alf. Jacques de St-Louis Bl. de passage ici dernièrement.

M. et Mme Guy Verville en promenade chez des parents à St-Louis B.

Mlle M.-Jeanne Blanchette en promenade depuis une quinzaine chez M. Ed. Blanchette, est retournée chez elle à Danville.

Les Chartes provinciales

La Gazette Officielle de Québec publie la liste suivante des nouvelles compagnies incorporées:

chez M. H. Desjardis.

Mlle Simonne Levesqueur, garde-malade, de Québec, en visite chez sa mère Mme Jos. Levesqueur à l'occasion du service anniversaire de son père M. Jos. Levesqueur.

M. et Mme Alp. Brunelle, M. et Mme Jos. Brunelle à Arthabaska, par affaires.

M. et Mme Alf. Jacques de St-Louis Bl. de passage ici dernièrement.

M. et Mme Guy Verville en promenade chez des parents à St-Louis B.

Mlle M.-Jeanne Blanchette en promenade depuis une quinzaine chez M. Ed. Blanchette, est retournée chez elle à Danville.

AUX PRIERES

M. Michel Joyal, 80 ans, décédé et inhumé à St-David d'Yamaska.

M. Benjamin Bergeron, 82 ans, décédé et inhumé à St-Samuel.

Mme Virginie Landry, épouse de François Camiré décédée et inhumée à Victoriaville.

M. Edgar Durocher, époux de feu Irène Fortier, décédé à Montréal.

Des cadeaux qui font toujours plaisir

C'est la toux qui s'attache; la toux dont on se débarrasse difficilement; la toux accompagnée d'un chatouillement dans la gorge qui cause les épuisants troubles nerveux et de la gorge qui vous tiennent éveillés la nuit.

Le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood soulage cette toux en adoucissant les parties irritées, détachant le mucus et renforçant les organes bronchiaux. Quand cela est fait il n'y a plus de toux chronique et de toux irritante et épuisante pour le système.

Procurez-vous en une bouteille chez votre pharmacien. Il vous soulagera.

Dr. Wood's

NORWAY

PINE

SYRUP

Des cadeaux qui font toujours plaisir



CIGARES PEG TOP

Boîtes de 10, 25 et 50 — depuis 50¢

CIGARES REVELATION

Boîtes de 10, 25 et 50 — depuis \$1.00

CIGARES WEBSTER

Boîtes de 10, 25 et 50 — depuis 50¢

CIGARES ROXBORO

Boîtes de 10, 25 et 50 — depuis 50¢

CIGARES OVIDO

Boîtes de 10, 25 et 50 — depuis \$1.00

JOHN BULL FINE CUT

Boîtes métalliques, 1/2 livre — 55¢

ROXY FINE CUT

Boîtes métalliques, 1/2 livre — 70¢

CIGARES LUCIUS

Boîte Nature

Boîtes de 25 et 50 — \$2.40 et \$4.75

GRADS FINE CUT

Boîtes métalliques, 1/2 livre — 70¢

CIGARETTES GRADS

Boîtes métalliques de 50 et 100 — 50¢ et \$1.00

L.O. GROTHÉ LIMITÉE

Maison canadienne et indépendante

Les raisons que l'hon. juge Guilbeault expose

St-Jérôme, 17. — M. Athanase David, dont M. le juge Guilbeault a déclaré hier l'élection nulle, est l'élève de l'officier-rapporteur, M. Anthony Lessard, dans Terrebonne. Car celui-ci, en tant qu'officier-rapporteur, et se prévalant ainsi qu'il l'a dit, de l'article 308 de la loi électorale, a déclaré M. David élu, après que M. le juge Alexandre Guilbeault, qui a présidé au repointage du scrutin du 25 novembre et déclaré qu'en conséquence d'un vice de forme dans le bulletin qui avait été imprimé à la demande de M. Lessard lui-même, le scrutin était nul.

A peine le juge Guilbeault avait-il rendu sa décision et avait-il quitté la salle d'audience que l'officier-rapporteur, M. Anthony Lessard, déclarait qu'en tant qu'officier-rapporteur, il donnait son vote à M. Athanase David, avocat, domicilié au No 1455 édifice Drummond, à Montréal, et qu'en vertu de l'article 308 de la loi électorale, il le déclarait élu.

L'ÉLECTION DÉCLARÉE NULLE

St-Jérôme, 17. (De notre envoyé spécial) — L'élection du 25 novembre dans Terrebonne est déclarée nulle, non pas annulée, mais déclarée nulle. Autrement dit, il n'y a pas eu d'élection. Voici la conclusion de l'arrêt rendu hier matin par M. le juge Guilbeault :

"Nous, juge soussigné, déclarons que tous et chacun des bulletins de vote ayant servi dans le district électoral de Terrebonne à l'élection provinciale du 25 novembre 1935 sont irréguliers et nuls et nous les annulons et rejetons en conséquence."

"Nous déclarons que le résultat de ladite élection est nul, ni l'un ni l'autre des candidats en lice n'ayant obtenu des suffrages légaux et valides aux yeux de la loi."

"Nous déclarons que le candidat Thémis, alias Armand Barrette n'a pas, dans la présente élection, reçu de voix et que le candidat L.-Athanase David n'a pas lui non plus reçu de voix."

"Ayant dressé certificat de ce qu'il vient de déclarer, nous avons remis ce certificat à l'officier-rapporteur."

"Nous autorisons le protonotaire de la Cour Supérieure à remettre à la consignation effectuée en cette affaire la somme de \$100 pour faire face aux frais ainsi taxés :

"Honoraires du greffier, M. Jos. Fortier.

"Honoraires du crieur, M. Vermette.

"Honoraires du gardien, M. Benjamin Gougeon.

"(signé) Alexandre Guilbeault, Juge de la Cour Supérieure pour la province de Québec as-

signé pour le district de Terrebonne."

L'ABSENCE DU CARRE

M. le juge Guilbeault fait précéder son arrêt des nombreux considérants qui le motivent.

La cause de nullité, en l'occurrence, c'est l'absence, à l'endroit du bulletin qui ont servi au scrutin du 25 novembre, du carré prévu par la loi électorale pour l'apposition des initiales du sous-officier-rapporteur dans chaque poll.

TOUS LES BULLETINS SONT NULS

Dans ses considérants, M. le juge Guilbeault dit, entre autres choses :

"Nous sommes donc d'avis que tous les bulletins utilisés à cette élection sont irréguliers, illégaux et nuls et nous les rejetons tous."

"Dans ces circonstances, il n'est pas opportun de nous occuper des cas particuliers sur lesquels nous avions provisoirement statué sous réserve de l'objection générale maintenant déclarée bien fondée."

"Ayant procédé au nouveau dépouillement et à la nouvelle addition de votes, il nous incombe uniquement, aux termes de l'article 308 de la loi électorale de Québec, d'en certifier le résultat et de remettre ce certificat à l'officier-rapporteur."

"Aller au delà serait excéder la juridiction du juge procédant au pointage judiciaire."

PAS DE SCRUTIN

Le juge ne dit donc pas explicitement dans son arrêt à l'officier-rapporteur, M. Anthony Lessard, ce qu'il doit faire maintenant.

CERTIFICAT

Son arrêt rendu, le juge Guilbeault donne lecture à l'officier-rapporteur lui-même, M. Anthony Lessard, du certificat qu'il a préparé.

Le certificat porte les conclusions de l'arrêt et se termine ainsi à l'adresse de M. Anthony Lessard, en tant qu'officier-rapporteur :

"Et veuillez vous gouverner en conséquence."

Le juge Guilbeault quitte ensuite le banc.

L'officier-rapporteur, M. Anthony Lessard, donne alors lecture d'un document qu'il avait préparé d'avance, selon la formule prévue par l'article 308 de la loi électorale.

En vertu de cet article 308, M. Lessard déclare qu'il donne sa voix prépondérante à M. L.-Athanase David, avocat, domicilié au No 1455 édifice Drummond, Montréal, et qu'il le déclare élu député de Terrebonne.

M. Anthony Lessard, ayant à ses côtés les avocats de M. David, Mes Elie Beauregard et Ro-

Mariage récent



Ces jours derniers était célébré le mariage de M. et Mme Liguori. (Photo et cliché Héroux.)

Dans Terrebonne

Injonction contre le greffier de la Couronne en chancellerie.

Les aviseurs légaux de l'Union Nationale ont décidé, hier matin, des que l'officier-rapporteur de Terrebonne eut voté pour M. David, de prendre sans délai les procédures suivantes :

Injonction contre l'officier-rapporteur pour l'empêcher de faire rapport à Québec de l'élection de M. David.

Injonction contre le greffier de la Couronne en chancellerie pour l'empêcher de proclamer M. David élu.

Contestation de l'élection de M. David.

des Trois-Rivières.

Un sous-Édile, Mme Vve Félix Bergeron de St-Barnabé.

Assistants au service ses filles et beaux-frères M. et Mmes Henri Ferron, Joseph Desaulniers, ses fils MM. Edmond Grenier, Gertrude Grenier, une belle-fille Mme Welle Grenier d'Yamachiche, ses petits-enfants M. et Mme Henri Ferron des Trois-Rivières, Miles Simonne, Mattheu, Inst. Gertrude Mattheu, Thérèse, Jeanne Desaulniers, MM. Henri, Maurice, Eugène, Maurice, Bernard, Marcel Desaulniers de St-Barnabé, Miles Juliette et Edith Grenier d'Yamachiche, M. Geo. Grenier de St-Barnabé, M. Benoit Grenier d'Yamachiche, sa sœur Mme Vve Félix Bergeron, ses beaux-frères M. Adolphe Gélinais de St-Boniface, Maxime Diamond des Trois-Rivières, sa belle-sœur Mme Vve Onésime Diamond de St-Barnabé. Ses beaux-frères et nièces M. et Mme Frédéric Grenier, M. et Mme Marie Morasse Bergeron, MM. et Mmes Maurice Bellemare, Adem Grenier, Hector Gélinais, Pierre E. Gélinais, M. Vve Pierre J. Gélinais, M. et Mme Armand Gélinais.

Ses cousins et cousines Mme Philippe Bournival, MM. et Mmes Maxime Bournival, Eph. Bournival, Euchariste Bournival, Arthur Laverne, Dionis Picard, Marcel Bouchard, M. et Mme Isidore Bournival, Isaie Bournival, Adem Laverne, Léo Bournival, François Masson, Albert Bournival, Ovide Bournival, Arthur Laverne, Dionis Picard, Albert Lemay, Almonzor Milot, M. le Dr et Mme P. N. Ferron, M. et Mme Eug. Bellemare, MM. Philias Boucher, Odilon Ferron de Montcal, Joseph Bouchard, Antonio Gélinais, Rosaire Grenier, Marcel Bouchard, Edgar Ferron, Lucien Gélinais, Léo Gélinais, Raymond Lefebvre, Wilfrid Bournival, Françoise Héroux, Frédéric Bouchard, M. et Mme L. Alphonse Melançon, Freddy Mattheu, Thomas Villeneuve, Isidore Bournival, Joseph Gélinais, Bernard Héroux, Lorenzo, Benoit, Léo-Paul Pelletier, Joseph Duhaime, Miles Berthe Ferron, Angèle Dubé, Antoinette Héroux, Etienne Veillette, Etienne Caron, Azilda Bouchard, Simone Lemay, Clarendine, Annette, Yvette, Gertrude, Jeanne, Maurice, Gertrude Duhaime, Cécile Pelletier, Gertrude Duhaime, Cécile Pelletier, Blanche, Germaine, Gilberte Bellemare, Juliette Marcouillier.

Conduisant le char funèbre M. Orlan Gélinais.

Les porteurs étaient son beau-frère M. Adolphe Grenier de St-Boniface, ses cousins MM. Adolphe Melançon, Maxime Ricard, Isaie Bournival, Isidore Desaulniers, François Masson de St-Barnabé.

La collecte fut faite par sa belle-sœur Mme Onésime Bournival de St-Barnabé accompagnée de M. Eugène Desaulniers, petit-fils de la défunte, Mme Joseph Gélinais de St-Boniface, nièce de la défunte accompagnée de M. Geo. Grenier, petit-fils de la défunte.

Elle laisse pour la plénière deux filles (Anna), Mme Henri Ferron, Yvonne, Mme Joseph Desaulniers de St-Barnabé, 2 fils Welle Grenier d'Yamachiche, Edmond de St-Barnabé, une belle-fille, Mme Welle Grenier, 2 beaux-frères, M. Henri Ferron, Joseph Desaulniers, seize petits-enfants : Miles Simonne Mattheu, institutrice, Mlle Gertrude et M. Hervé Mattheu, Eugène, Thérèse, Jeanne, Maurice, Bernard, Marcel Desaulniers de St-Barnabé.

Juliette, Edith, Benoit, Berthe, Gertrude Grenier d'Yamachiche.

M. Georges Grenier de St-Barnabé, étudiant au Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières, (Lucienne), Mme Henri Ferron des Trois-Rivières, 2 arrière-petits-enfants Suzanne et René Ferron.

St-Barnabé.

FEU Mme Vve MAX. GRENIER

Nous sommes au regret d'apprendre la mort d'Adeline Melançon Vve feu M. Maxime Grenier, décédée mardi le 26 novembre à l'âge de 80 ans, 11 mois et demi.

Ses funérailles eurent lieu jeudi le 28 novembre, malgré la température pluvieuse que nous avons eue un bon nombre d'amis assistaient.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Théo Gauré, curé de cette paroisse.

Le service fut chanté par M. le curé assisté de M. le vicaire et l'abbé R. Lamy curé de Charette comme diacre et sous-diacre.

Assistait au choeur le Rev. Père Calixte Gélinais O.F.M. du Japon.

Portait la croix M. Nazaire Héroux.

Conduisant le char funèbre M. Orlan Gélinais.

Les porteurs étaient son beau-frère M. Adolphe Grenier de St-Boniface, ses cousins MM. Adolphe Melançon, Maxime Ricard, Isaie Bournival, Isidore Desaulniers, François Masson de St-Barnabé.

La collecte fut faite par sa belle-sœur Mme Onésime Bournival de St-Barnabé accompagnée de M. Eugène Desaulniers, petit-fils de la défunte, Mme Joseph Gélinais de St-Boniface, nièce de la défunte accompagnée de M. Geo. Grenier, petit-fils de la défunte.

Elle laisse pour la plénière deux filles (Anna), Mme Henri Ferron, Yvonne, Mme Joseph Desaulniers de St-Barnabé, 2 fils Welle Grenier d'Yamachiche, Edmond de St-Barnabé, une belle-fille, Mme Welle Grenier, 2 beaux-frères, M. Henri Ferron, Joseph Desaulniers, seize petits-enfants : Miles Simonne Mattheu, institutrice, Mlle Gertrude et M. Hervé Mattheu, Eugène, Thérèse, Jeanne, Maurice, Bernard, Marcel Desaulniers de St-Barnabé.

Juliette, Edith, Benoit, Berthe, Gertrude Grenier d'Yamachiche.

M. Georges Grenier de St-Barnabé, étudiant au Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières, (Lucienne), Mme Henri Ferron des Trois-Rivières, 2 arrière-petits-enfants Suzanne et René Ferron.

St-Barnabé.

FEU Mme Vve MAX. GRENIER

Nous sommes au regret d'apprendre la mort d'Adeline Melançon Vve feu M. Maxime Grenier, décédée mardi le 26 novembre à l'âge de 80 ans, 11 mois et demi.

Ses funérailles eurent lieu jeudi le 28 novembre, malgré la température pluvieuse que nous avons eue un bon nombre d'amis assistaient.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Théo Gauré, curé de cette paroisse.

Le service fut chanté par M. le curé assisté de M. le vicaire et l'abbé R. Lamy curé de Charette comme diacre et sous-diacre.

Assistait au choeur le Rev. Père Calixte Gélinais O.F.M. du Japon.

Portait la croix M. Nazaire Héroux.

Conduisant le char funèbre M. Orlan Gélinais.

Les porteurs étaient son beau-frère M. Adolphe Grenier de St-Boniface, ses cousins MM. Adolphe Melançon, Maxime Ricard, Isaie Bournival, Isidore Desaulniers, François Masson de St-Barnabé.

La collecte fut faite par sa belle-sœur Mme Onésime Bournival de St-Barnabé accompagnée de M. Eugène Desaulniers, petit-fils de la défunte, Mme Joseph Gélinais de St-Boniface, nièce de la défunte accompagnée de M. Geo. Grenier, petit-fils de la défunte.

Elle laisse pour la plénière deux filles (Anna), Mme Henri Ferron, Yvonne, Mme Joseph Desaulniers de St-Barnabé, 2 fils Welle Grenier d'Yamachiche, Edmond de St-Barnabé, une belle-fille, Mme Welle Grenier, 2 beaux-frères, M. Henri Ferron, Joseph Desaulniers, seize petits-enfants : Miles Simonne Mattheu, institutrice, Mlle Gertrude et M. Hervé Mattheu, Eugène, Thérèse, Jeanne, Maurice, Bernard, Marcel Desaulniers de St-Barnabé.

Juliette, Edith, Benoit, Berthe, Gertrude Grenier d'Yamachiche.

M. Georges Grenier de St-Barnabé, étudiant au Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières, (Lucienne), Mme Henri Ferron des Trois-Rivières, 2 arrière-petits-enfants Suzanne et René Ferron.

St-Barnabé.

FEU Mme Vve MAX. GRENIER

Nous sommes au regret d'apprendre la mort d'Adeline Melançon Vve feu M. Maxime Grenier, décédée mardi le 26 novembre à l'âge de 80 ans, 11 mois et demi.

Ses funérailles eurent lieu jeudi le 28 novembre, malgré la température pluvieuse que nous avons eue un bon nombre d'amis assistaient.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Théo Gauré, curé de cette paroisse.

Le service fut chanté par M. le curé assisté de M. le vicaire et l'abbé R. Lamy curé de Charette comme diacre et sous-diacre.

Assistait au choeur le Rev. Père Calixte Gélinais O.F.M. du Japon.

Portait la croix M. Nazaire Héroux.

Conduisant le char funèbre M. Orlan Gélinais.

Les porteurs étaient son beau-frère M. Adolphe Grenier de St-Boniface, ses cousins MM. Adolphe Melançon, Maxime Ricard, Isaie Bournival, Isidore Desaulniers, François Masson de St-Barnabé.

La collecte fut faite par sa belle-sœur Mme Onésime Bournival de St-Barnabé accompagnée de M. Eugène Desaulniers, petit-fils de la défunte, Mme Joseph Gélinais de St-Boniface, nièce de la défunte accompagnée de M. Geo. Grenier, petit-fils de la défunte.

Elle laisse pour la plénière deux filles (Anna), Mme Henri Ferron, Yvonne, Mme Joseph Desaulniers de St-Barnabé, 2 fils Welle Grenier d'Yamachiche, Edmond de St-Barnabé, une belle-fille, Mme Welle Grenier, 2 beaux-frères, M. Henri Ferron, Joseph Desaulniers, seize petits-enfants : Miles Simonne Mattheu, institutrice, Mlle Gertrude et M. Hervé Mattheu, Eugène, Thérèse, Jeanne, Maurice, Bernard, Marcel Desaulniers de St-Barnabé.

Juliette, Edith, Benoit, Berthe, Gertrude Grenier d'Yamachiche.

M. Georges Grenier de St-Barnabé, étudiant au Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières, (Lucienne), Mme Henri Ferron des Trois-Rivières, 2 arrière-petits-enfants Suzanne et René Ferron.

St-Barnabé.

Cardinal qui meurt hier avant le consistoire

Cité du Vatican. — Le Pape Pie XI a écarté toute discussion des propositions de paix relatives au conflit italo-éthiopien, hier, au cours du consistoire secret où il a créé vingt nouveaux cardinaux. Le Saint Père a dit que toute déclaration qu'il pourrait faire pourrait être mal comprise ou délibérément mal interprétée en plusieurs endroits. Il a cependant prié Dieu avec ferveur pour accorder la paix avec la justice, la vérité et la charité.

Le consistoire a été assombri par la mort soudaine du cardinal Michel Léga, né le 1er janvier 1860, évêque de Frascati, survenue une heure et demie avant la réunion.

Seulement 22 des 48 cardinaux étaient présents quand le Pape, escorté par sa garde noble, entra dans la salle consistoriale et s'assit sur son trône.

Nomination d'un évêque

Sa Sainteté a rempli le seul évêché vacant des États-Unis, celui d'Helena, Montana, en nommant Mgr Joseph J. Gilmore, chancelier de ce diocèse, en remplacement de Mgr Ralph L. Hayes, nommé récemment recteur du Collège américain à Rome. En même temps, le Pape fit ratifier par le Sacré Collège les vingt nominations de cardinaux qu'il avait faites déjà.

Le consistoire ne dura qu'une heure.

La mort du cardinal Léga et l'élection des vingt nouveaux cardinaux portèrent le total du Sacré Collège à 68 — 37 cardinaux italiens et 31 d'autres nations — soit de moins que les 70 du nombre permis par les règlements canoniques.

Eva Bourassa, Edith Bournival, Maria Bourassa, Annette Lemay, MM. Philogène Gélinais, Albert Bournival, Mathias Bournival, Hector Gélinais, Eugène Dupont, Philippe Bourassa, Nestor Bourassa, MM. et Mmes Wilfrid Bouchard, Victor Bellemare, Joseph Héroux, Oscar Lemay, Lionel Diamond, Adem Blais, Théodore Lacombe, L.-Georges Milot, Sébastien Lamy, Edras Ferron, Philias Auger, Origène Bournival, Omer Bouchard, Albert Pelletier, Thomas Bellemare, Nazaire Duhaime, Josué Bourassa, Sinaie Bournival, R. Bellemare, Maxime Mattheu, Freddy Gélinais, A. Donias Bournival, MM. Lauda Melançon, Ovide Lemay, Côme Gélinais, Evariste Mattheu, Valère Bourassa, Napoléon Lemay, Albé Diamond, Médéric Robert Josué Isabelle, Léonard Plante, Auguste Emmanuel Bourassa, Maxime Samsou, Lionel Bourassa, Les religieuses de l'Assomption de la St-Vierge avec leurs élèves.

Miles Simonne Carbonneau, Françoise Bourassa, institutrices à l'Externat avec leurs élèves.

Victoriaville

DISPENSARE ANTI-TUBERCULEUX D'ARTHABASKA

Mois de novembre

Nombre de cliniques : 9.

Nombre de patients : 89.

Nombre de nouveaux cas : 48.

Examens aux Rayons X : 87.

Visites à domicile : 143.

Malades sous surveillance : 143.

Analyses de crachats : 3.

FUNÉRAILLES DE MADAME LANDRY RHEAULT

Les funérailles de Mme Landry Rheault (née Hélène Labbe) vve feu Landry Rheault autrefois cultivateur de cette paroisse ont eu lieu en notre église paroissiale vendredi le 15 novembre dernier au milieu d'une assistance nombreuse de parents et d'amis.

Malade depuis plusieurs années cette femme courageuse a donné à tous l'exemple d'une résignation parfaite à la volonté de Dieu et d'une patience vraiment édifiante.

Lui survivaient ses trois fils MM. Paul Rheault de la Sûreté Municipale de Montréal, Lucien Rheault employé de la Fabrique Craft de Victoriaville et Léon Rheault de la Sûreté Provinciale de Québec, deux filles M. J. D. Bernard (née Germaine) de Laurier et Mlle Cécile Rheault de Victoriaville; son gendre M. J. D. Bernard de Laurier; ses belles-filles Mmes Paul Rheault (Irene Gagnon), Lucien Rheault (Juliette Matton), Léon Rheault (Irene Lesage-Bouchard), ainsi que des petits-enfants : Jean Rommain et André Rheault, Colette Rheault, Jacques et Gisèle Bernard.

La levée du corps fut faite par Mgr Onil Milot P.A.V.G. et le service funèbre fut chanté par M. l'abbé B. Fréchette vicaire, assisté de MM. les abbés G. Lauzière et A. Beauchamp vicaire de la paroisse comme diacre et sous-diacre.

La défunte faisait partie de la Congrégation des Dames de Ste-Anne, les officières et les membres de la société assistaient en grand nombre.

La bannière de Ste-Anne précédait le cortège, la croix était portée par Mme Vve E. Morin. Les rubans étaient tenus par Mesdames Jos. Mercier, Arthur Gaudet, D. Gosselin et Louis C. Vallières.

Au cercueil on remarquait MM. Jos. Mercier, Arthur Gaudet, Alp. Mouttelet, Henri Hébert, Dénéré Gosselin et Louis C. Vallières.

De nombreux témoignages de sympathies furent offerts à la famille auxquels nous joignons nos sincères condoléances.

FÊTE D'ADIEU A UN VÉTÉRAN DE LA VICTORIAVILLE FURNITURE CO.

Samedi le 30 novembre dernier, les employés de la Victoriaville Furniture Co. les officiers, vice-président et président, les représentants de chaque département se réunirent au garage Legare pour fêter un de leurs en la personne de M. Gaudias Pépin, vétérinaire employé, de 32 ans

Les procédures dans ce comté

Montréal, 17. — Me Edouard Masson, procureur de M. Calixte Cormier, requérant du recouvrement de Mercier, produisit hier une inscription en droit et une défense à l'encontre du bref de prohibition émis par M. le juge en chef Greenfield. D'autre part, M. Jacques-P. St-Jacques, avocat, a comparu pour l'intimé, M. le juge Alfred Forest.

On sait que les procureurs de M. Plante ont pris un certificat de défaut contre l'intimé et c'est à la suite de cela, croit-on, que M. le juge Forest a décidé de comparaitre. Cependant, il ne conteste pas le bref; il déclare simplement par son procureur s'en rapporter à la justice.

L'inscription en droit prise au nom de M. Cormier ne pourra probablement être entendue avant lundi prochain et ce n'est qu'à près décision sur cette inscription en droit, que le bref sera entendu au mérite. Comme toutes ces procédures sont susceptibles d'appel, cela peut être long, et, en attendant, le comté de Mercier n'a pas de député.

de bons et fidèles services, remplissant toutes les charges qui lui ont été confiées consciencieusement et loyalement. La fête avait lieu sous la présidence de M. Philippe Boissonneau, surintendant des départements du bois. Environ 200 membres du personnel de cette manufacture étaient groupés pour se réjouir et fêter ce bon serviteur.

M. J. E. Alain le président de cette belle et florissante industrie lui a éloquentes adresses, donnant au héros de la fête tout le mérite qui lui revient soulignant en même temps les liens de fraternité qui existent entre les patrons et les ouvriers de la Victoriaville Furniture, industrie qui prend ses racines à au-delà de 40 ans dans l'histoire de notre ville.

M. Pépin fut très ému de ces hommages et de cette manifestation spontanée de la part de ses supérieurs et de ses compagnons de travail. Il répondit brièvement remercia à propos, laissant entendre ses regrets d'avoir à quitter ses chères occupations journalières, son poste d'action où il aimait tant à se mouvoir, ses estimés patrons et ses compagnons de labeur. Sa voix vibrante et on sentait son âme de vieux serviteur fidèle et dévoué profondément remuée en cette soirée.

Ces quelques paroles furent soulignées par les applaudissements de tous ses confrères réunis. On présenta ensuite au digne héros de la fête par l'entremise de son petit-fils Yvon Pépin une bourse bien garnie de \$75, en or.

Il y eut ensuite quelques discours par MM. Médéric Pépin échevin de la ville et fils du héros acclamé, F. E. Alain surintendant de la Victoriaville Furniture et président de notre Chambre de Commerce, Paul Parent contre-maitre, Arthur Delisle, officier des mailles et membre décoré par Sa Majesté le roi George V, précédant les chansons, rafraîchissements et amusements variés.

Sur l'estrade on remarquait : MM. J. E. Alain président, Georges Cantin vice-président, Conrad Tourigny chef des prix cotéants, M. C. Blanchet, H. Racine contre-maitre, Ernest Lafond, Paul Parent, Calixte Côté, Philippe Boissonneau, Médéric Pépin, Alfred Bergeron, Alfred Roux, ces trois derniers échevins de notre ville.

Nous nous joignons à tous pa-

LE MAGASIN REX EST UN ETABLISSEMENT PROSPERE

L'un des événements les plus marquants dans le commerce trifluvien pour l'année 1935 a bien été l'établissement du magasin de confection Rex Store à l'angle des rues Des Forges et Hart.

En un temps record, ce magasin grâce à l'impulsion vigoureuse que lui donnait son gérant, le sympathique M. R. Panneton, a pris une place bien en vue dans le monde des affaires.

L'accueil bienveillant que lui accordait aussitôt le public, et qui s'est manifesté dès les premiers jours, démontre bien que le diction qui voulait qu'à Trois-Rivières, les gens préféraient le bon marché aux marchandises de qualité, était plus ou moins exact. Le magasin de confection pour hommes Rex Store en effet, capte aussitôt les faveurs du public a-

vec des tissus et une main-d'œuvre de qualité absolument remarquables tout en les offrant à des prix raisonnablement bas.

Voilà le bilan de la première année d'existence du magasin. A quoi attribuer ce succès? M. Panneton, son gérant, nous le disons plus haut n'a pas étranger. Il faut aussi compter du fait que l'angle des rues Des Forges et Hart ne sentait depuis nombre d'années qu'un coin sombre et peu fréquenté, et qu'il est maintenant devenu l'un des plus jolis de la cité. Une devançure toute, abondamment éclairée, et grandes vitrines artistiquement conçues, et l'un des multiples sages de la ville a pris une sionomie souriante, et avec C'est une initiative louable nous devons être heureux et sans doute contribuer pour une coup à la confiance dévouée le public trifluvien au magasin Rex.

Lundi soir à l'hôtel Grand Union de notre ville les nombreux amis de G. E. R. Blais gérant de la succursale de la banque de Montréal, à Arthabaska se réunirent pour lui offrir un magnifique banquet et un cadeau souvenir à l'occasion de son prochain départ pour Montréal où il occupera le même poste.

Les invités furent très émus de ces hommages et de cette manifestation spontanée de la part de ses supérieurs et de ses compagnons de travail. Il répondit brièvement remercia à propos, laissant entendre